

N°32 **SEPTEMBRE 2014**

LES DOSSIERS FNAU



LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT EN OUTRE-MER



ÉDITORIAL

Les agences d'urbanisme d'Outre-mer, une ingénierie sur mesure

Nous sommes très heureux d'introduire d'une même voix ce Dossier FNAU dédié aux agences d'Outre-mer, cet Outre-mer lointain et souvent méconnu.

Il témoigne de l'intérêt de la FNAU pour nos territoires ultramarins, de la diversité de notre réseau d'agences d'urbanisme riche de ses composantes plurielles et du rôle central que l'ADUAM, l'AGORAH et l'AUDeG occupent en Martinique, à La Réunion et en Guyane auprès des collectivités territoriales et de l'État.

Il est aussi la matérialisation d'une volonté plusieurs fois exprimée par nos trois agences de travailler sur des projets communs et récemment encore, à l'occasion du dernier séminaire de rentrée des directeurs les 27, 28 et 29 octobre 2013 en Martinique.

Nous remercions la FNAU pour son heureuse initiative, le Ministère des Outre-mer pour avoir participé à sa rédaction et son financement, les personnalités et partenaires qui ont accepté d'y apporter leurs témoignages et enfin la quarantaine de chargés d'études et leurs trois directrices pour leurs articles et magnifiques illustrations qui révèlent la qualité de leurs travaux, mais aussi les atouts et potentiels de nos territoires.

Au vu de leurs nombreux projets et perspectives, nous sommes confiants pour l'avenir de nos agences ultramarines et tout à fait certains qu'elles ont encore des terrains à défricher et des chantiers à bâtir ensemble, notamment en matière de coopération internationale.

Nous serons à leurs côtés parce que nous croyons en leur expertise, indispensable pour nous aider à comprendre la complexité de nos territoires, mais surtout à leur capacité de se réinventer pour s'adapter à chacune de leurs évolutions.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

FABIENNE COUAPEL-SAURET
PRÉSIDENTE DE L'AGORAH
JOCELIN HO TIN NOË
PRÉSIDENT DE L'AUDeG
SIMON MORIN
PRÉSIDENT DE L'ADUAM

SOMMAIRE

INTRODUCTION : LA CRÉATION DES AGENCES D'URBANISME EN OUTRE-MER	3
AVANT-PROPOS : MIEUX HABITER L'OUTRE-MER, LES RÉPONSES ADAPTÉES DE L'ÉTAT	4
LES ENJEUX DE LA PLANIFICATION	6
LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS	11
L'HABITAT, UNE PROBLÉMATIQUE DÉLICATE	12
DES QUARTIERS DURABLES À CONSTRUIRE	17
LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ	19
LES PATRIMOINES NATURELS ET BÂTIS	22
LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES	26
LA COOPÉRATION RÉGIONALE	28
L'OBSERVATION DU TERRITOIRE	29
RETOUR SUR LE SÉMINAIRE DES DIRECTEURS EN MARTINIQUE	31

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée Générale de la FNAU -

CONCEPTION ET RÉDACTION : Delphine De Dea (AGORAH), Juliette Guirado (AUDeG) et Joëlle Taïlamé (ADUAM), accompagnées de Florence Gall-Sorrentino (FNAU) et Marianne Malez (FNAU).

Avec les contributions de : Michèle Adolphe (AGORAH), Myrène Blacodon (ADUAM), Cénia Borrero (ADUAM), Caroline Buades Thibault (AUDeG), David Burger (AGORAH), Bruno Carrer (GIP Fort-de-France), Yannick Cavalier (ADUAM), Patrick Chamoiseau (MISSION GRAND-SAINT-PIERRE), Christophe Clairis (ADUAM), Alexandre Colas des Francs (ADUAM), Thomas Degos (MOM/ DGOM), Kristof Denise (ADUAM), Bérénice Douchement (ADUAM), Chahoul Gaffar (MOM/ DGOM), Elsa Garnier (Conseil Général de Martinique), Paul François (AUDeG), Clency Henriette (AGORAH), Guy Lafontaine (ADUAM), Bernard Lallemand (CCI La Réunion), Bruno Le Bouquin (MOM/DGOM), Maxime Leclercq (AGORAH), Vanessa Libéros (ADUAM), Cédric Loret (MOM/DGOM), Patrice Marcel (Ville de Saint-Pierre - Réunion), Annélyne Mariaye (AGORAH), Yannick Mathurina (ADUAM), Nellie Matrisciano (AUDeG), Audrey Meynier (AUDeG), Thierry Monchatre (MOM/DGOM), Marion Ovize (AGORAH), Anne Petermann (ADUAM), Benoit Pribat (AGORAH), Arnaud Ritter (AGORAH), Sabine Rivière (AGORAH), Boris Ruelle (AUDeG), Vincent Saminadin (AGORAH), Damien Théodose (ADUAM)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES DE LA COUVERTURE : AUDeG - ADUAM - AGORAH

GRAPHISME : Héloïse Tissot. - **IMPRESSION :** Imprimerie LFT, septembre 2014 - **ISSN :** 1 295-5760

Document téléchargeable sur www.fnau.org

INTRODUCTION

Ce dossier de la FNAU est le fruit d'une collaboration entre les trois agences d'urbanisme ultramarines et la FNAU, à la suite du séminaire des directeurs qui s'est tenu en Martinique en octobre 2013. Le Ministère des Outre-mer s'y est également impliqué en souhaitant que ce dossier aborde les cinq DOM. Il a ainsi pris en charge la rédaction de l'avant-propos et des deux articles consacrés à Mayotte et Guadeloupe, territoires où les agences d'urbanisme sont absentes.

La création des agences d'urbanisme en Outre-mer

Au sein des 52 agences d'urbanisme de la FNAU, l'ADUAM, l'AGORAH et l'AUDeG se distinguent. Toutes trois nées de la volonté de l'État de mettre en place les instruments de la planification des départements d'outre-mer, elles sont devenues au fil des années des outils incontournables au service des collectivités territoriales.

Elles présentent des similitudes, du fait notamment de leur assise régionale, comparées à leurs homologues de l'Hexagone qui sont pour la plupart des agences d'agglomération, mais elles ont aussi leurs originalités propres construites par leurs territoires respectifs :

- Espaces insulaires confrontés aux risques naturels majeurs, dans l'arc sud caribéen pour l'ADUAM, et aux antipodes de l'Océan Indien pour l'AGORAH ;
- Vaste territoire sud-américain au cœur de la forêt amazonienne pour l'AUDeG.

Après un demi-siècle d'existence et de mutations successives, les trois agences ultramarines assurent aujourd'hui une ingénierie reconnue au service des territoires d'outremer et apparaissent comme de véritables laboratoires pour l'expérimentation et l'adaptation des politiques publiques nationales aux spécificités locales.

● UNE HISTOIRE COMMUNE ENTRE MARTINIQUE ET GUYANE

L'histoire des agences de Guyane et de Martinique commence avec l'Atelier d'Urbanisme des Antilles et de Guyane (AUAG) mis en place en 1959, à la suite d'un protocole d'accord signé par le ministre de la construction, le ministre délégué chargé des Départements d'Outre-Mer et le directeur de la Caisse Centrale de Coopération Économique. Cette première équipe d'études est installée en Martinique pour étudier les questions urbaines et les différents documents de planification dans les trois départements, Martinique, Guadeloupe et Guyane. L'AUAG est alors considéré comme un service extérieur de l'État géré depuis Paris par un urbaniste en chef qui dispose d'une enveloppe de crédits spécifique.

En 1973, une partie de l'équipe de l'AUAG est détachée de Martinique et installée en Guyane, afin de créer l'Atelier d'Urbanisme de Guyane (AUG).

Parmi les travaux réalisés durant cette période, on retiendra le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) de Fort-de-France et le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de l'île de Cayenne.

Après la Loi d'Orientation Foncière (LOF) de 1967 qui institue les agences d'urbanisme et les Plans d'occupation des sols (POS), les structures harmonisent leurs statuts et prennent la forme d'associations loi 1901 : Association Départementale pour les études d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique (ADUAM) en 1977, Agence Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane (ADUAG) en 1978. Pour mémoire, une agence a aussi été créée sous la même forme en Guadeloupe, mais a fermé ses portes à la fin des années 90.

Puis l'ADUAG sera transformée en 1989 en Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane (ARUAG) pour répondre aux textes dits de décentralisation, conférant à la Région la compétence majeure de l'aménagement de son territoire. Cette dénomination sera modifiée en 2011 pour devenir l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG).

L'ADUAM connaît la même évolution et sans changer de sigle, elle devient l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique en 1995, avec l'intégration du Conseil régional dans son Conseil d'administration. Il est aujourd'hui son financeur le plus important. C'est un tournant décisif qui sera conforté en 2002, par l'adhésion des trois collectivités intercommunales et la mise en place du premier programme partenarial d'activités.

● LES ÉTAPES DE LA CRÉATION DE L'AGENCE DE LA RÉUNION

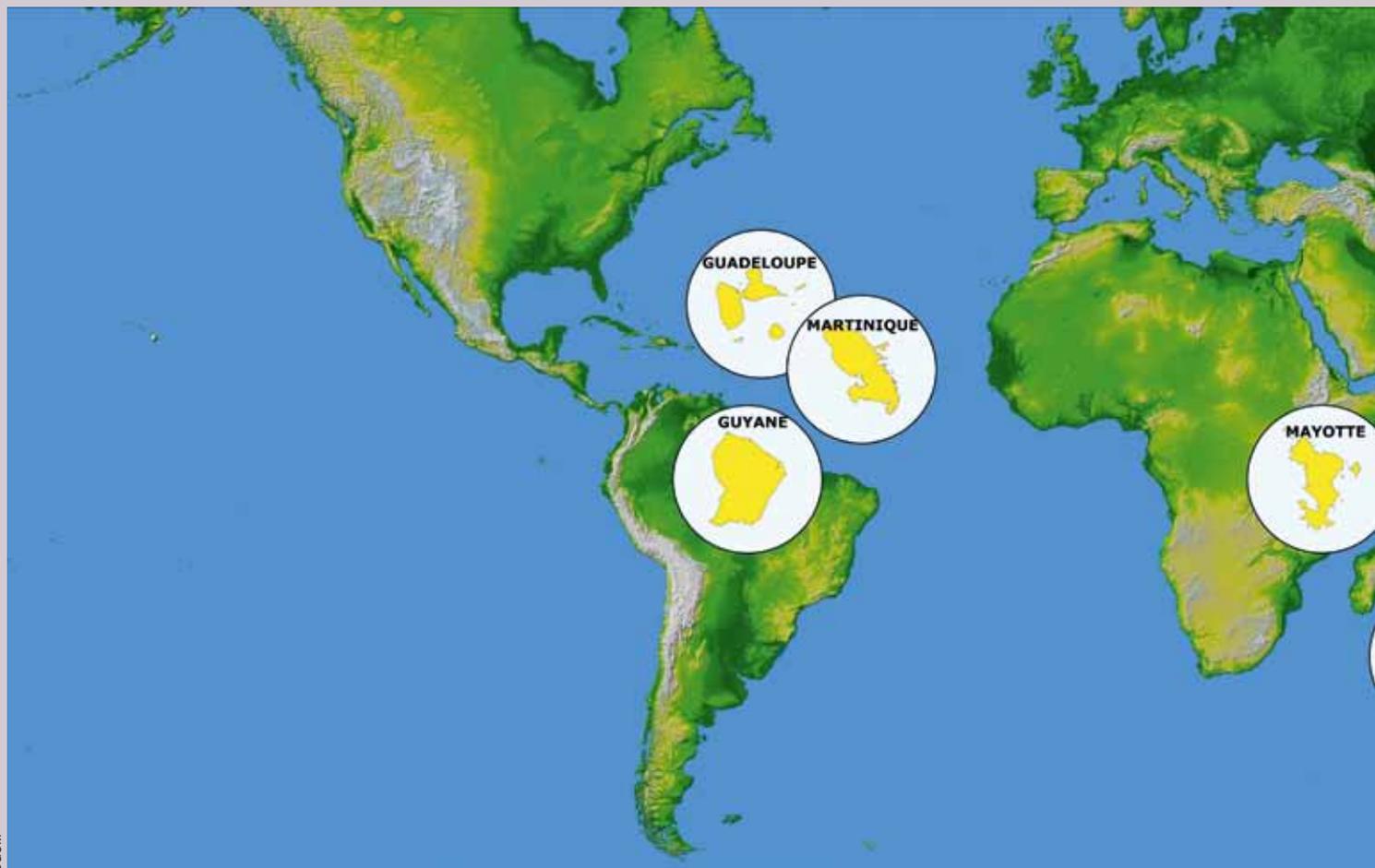
L'AGORAH succède à l'Agence d'urbanisme de La Réunion (AUR), créée en 1977 pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme. L'AUR faisait également suite à un service de l'État qui, de 1962 à 1977, s'était investi sur des missions analogues. À la suite de difficultés financières, l'AUR ferma ses portes en 1991.

Dès lors, l'État, le Conseil régional et le Conseil général décident de créer une association permanente d'observation et d'études dans le domaine de l'aménagement, de l'habitat et de l'urbanisme, et d'en assurer son financement sur la base d'un programme d'études conjoint. L'Association Réunionnaise pour l'Observation, l'Aménagement et l'Habitat (AROAH) est créée en 1991, très vite transformée en AGORAH (Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat) en 1992.

L'AGORAH anime depuis la réflexion stratégique et prospective dans le domaine du développement territorial. En s'appuyant sur ses principes fondateurs que sont l'observation, l'expertise et l'animation de centres de ressources, l'agence développe des réflexions couvrant différents champs, dont ceux de l'immobilier et de l'habitat, de la composition, planification et aménagement urbains.

À noter dans les autres territoires ultramarins, qu'une agence a existé en Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, de 1993 à 2009, et qu'une mission de préfiguration a été réalisée en 2010 pour la création d'une agence d'urbanisme en Polynésie française.

CHIFFRES-CLÉS	La Réunion	Martinique	Guyane
Superficie	2 504 km ²	1 148 km ²	84 000 km ²
Densité	331 hab/km ²	342 hab/km ²	2,8 hab/km ²
Nombre de communes	24	34	22
Nombres d'EPCI	5	3	4
Surface des espaces naturels protégés	1 174 km ²	401 km ²	24 606 km ²
Nombre d'habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2011)	828 581	392 291	237 549
Taille moyenne des ménages	2,8	2,4	3,5
Variation annuelle entre 1999 et 2011	1,35 %	0,30 %	3,50 %
Nombre de logements	312 300	194 918	75 033
Taux de chômage des 15-64 ans	28,50 %	26 %	55 %
Taux de motorisation des ménages	69,90 %	50 %	57,20 %



DCCM

AVANT-PROPOS

Mieux habiter l'outre-mer, les réponses adaptées de l'État

Les outre-mer français, répartis dans les deux hémisphères et les trois océans de la planète concentrent une population de 2,5 millions d'habitants, en forte augmentation dans certaines collectivités, sur des territoires souvent exigus soumis à des risques naturels importants. Dans ces territoires, la question du logement se pose d'une manière particulièrement aiguë.

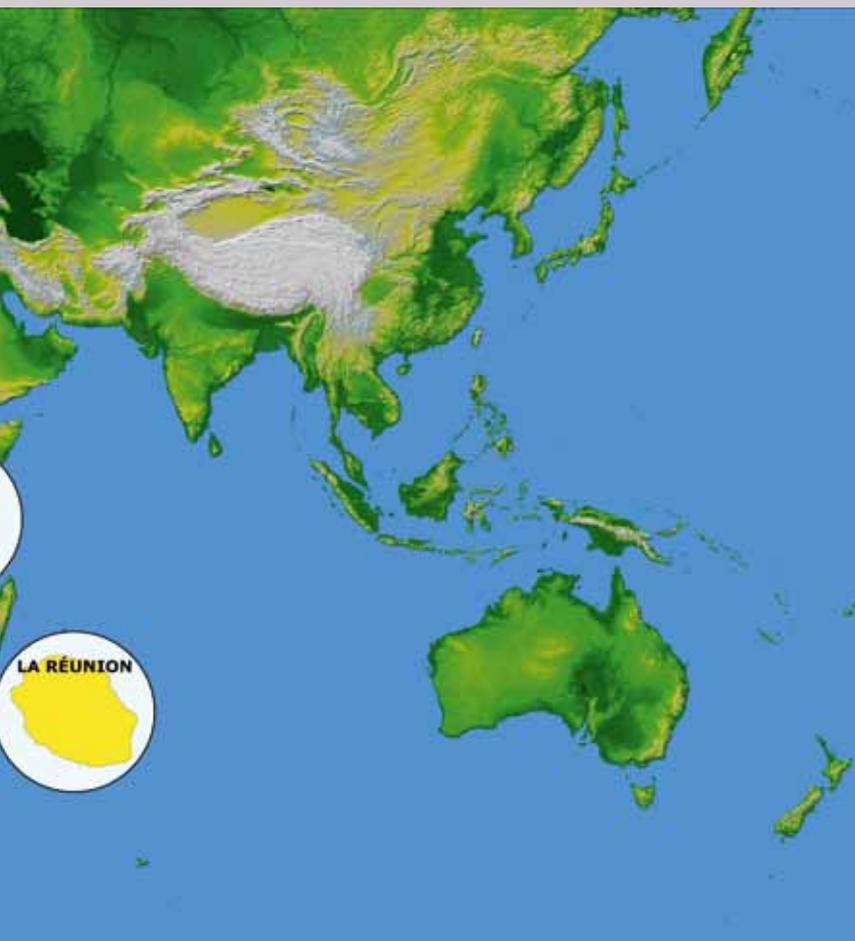
● LES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES DU LOGEMENT OUTRE-MER

La politique du logement outre-mer, qui s'inscrit plus largement dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, est confrontée à des difficultés particulières. Ces difficultés sont d'abord liées à la topologie de ces territoires : disponibilité foncière limitée du fait du caractère insulaire et géologique, impact de conditions climatiques et naturelles sur les modes de construction des logements (risque sismique aux Antilles, forte pluviométrie et humidité en Guyane). À ces contraintes s'ajoutent la compétition entre les différents usages du sol, l'importance de l'indivision, l'absence de bases cadastrales avec des lacunes dans la titrisation foncière de certains territoires, et l'existence d'une forte propension à la rétention foncière qui concentrent les zones urbanisables dans des espaces exigus. Ces contraintes sont complétées par des carences en termes de planification urbaine et des coûts d'aménage-

ment souvent plus importants qu'en métropole en raison des retards fréquents en matière d'équipements urbains (réseaux, voiries, adduction d'eau, assainissement, électrification, traitement des ordures ménagères...), ainsi que des dépenses liées à l'application des plans de prévention des risques naturels et des normes environnementales. Ces surcoûts sont particulièrement élevés dans les territoires où le tissu urbain est diffus. Pour répondre à la nécessité d'une meilleure gestion de l'espace, des outils comme les agences d'urbanisme et les établissements publics fonciers ont été généralisés et la planification a été renforcée : la seconde génération des schémas d'aménagement régionaux, développés à partir des années 2010, a apporté de notables progrès dans l'optimisation des dynamiques et des interactions des différentes composantes des territoires ultramarins avec également une prise en compte accrue de la préservation de l'environnement naturel.

● DE FORTS BESOINS EN LOGEMENT SOCIAL

Le dynamisme démographique, caractérisant ces territoires, combiné à la faiblesse des revenus, a engendré une croissance urbaine rapide et non maîtrisée se traduisant par l'apparition de quartiers d'habitat spontané et insalubre. Alors que l'Hexagone dispose d'un PIB par habitant de l'ordre de 30 000 €, celui des DOM avoisine les 18 000 € et peut atteindre 12 000 € en Guyane et moins de 6 000 € à



Localisation des départements et régions d'outre-mer français.

quents sont mobilisés par l'État en faveur du logement social en outre-mer. Ceux-ci reposent tout d'abord sur un investissement budgétaire important par l'intermédiaire de la ligne budgétaire unique (LBU). Cette aide budgétaire finance la construction de logements locatifs sociaux neufs, l'amélioration de logements et les interventions dans les quartiers d'habitat insalubre. La LBU peut être également être mobilisée pour financer l'aménagement. Les fonds régionaux d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) permettent d'associer aux moyens de l'État, des fonds européens et des financements des collectivités territoriales pour produire du foncier viabilisé. Une autorisation d'engagement de 275 M€ est prévue au budget chaque année pour répondre à ces besoins.

Par ailleurs, depuis 2010, le logement social bénéficie de la défiscalisation. En ajoutant la dépense fiscale à la LBU, les moyens mobilisés pour la production de logements ont triplé. La défiscalisation a donc indubitablement renforcé les capacités de production des territoires ultramarins. La politique du logement social outre-mer, qui s'appuie également sur les prêts de la Caisse des dépôts et consignations, doit tenir compte du nécessaire équilibre entre une offre de logements sociaux adaptée à des populations dont les revenus moyens sont inférieurs aux niveaux nationaux et l'existence d'une classe moyenne à la limite supérieure des plafonds de ressources pour accéder à ces logements.

Du fait d'une représentation importante du secteur du BTP sur les terres ultramarines, la politique du logement permet de stimuler le tissu économique et les entreprises locales dans des proportions très fortes et a un impact immédiat sur l'emploi.

Mayotte. Ainsi, 80 % des ménages résidant dans les départements d'outre-mer sont éligibles à un logement social. Le faible niveau de ressources de la grande majorité des ménages impacte inmanquablement la solvabilité des demandeurs, et, par voie de conséquence, les conditions de production de logements sociaux neufs.

Afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires, la nouvelle géographie prioritaire, introduite par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, va permettre de redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, cohérence et efficacité. Aux termes de cette loi, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) vise à requalifier les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un ciblage des projets sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. L'un des enjeux du NPNRU, dont la mise en œuvre est confiée à l'agence nationale pour la rénovation, est d'assurer une meilleure articulation entre les dimensions urbaines et sociales de la politique de la ville en contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants, à développer l'attractivité résidentielle des quartiers dans un souci de mixité sociale, à favoriser le développement économique...

● UN INVESTISSEMENT BUDGÉTAIRE IMPORTANT

Il résulte des tensions sur les besoins en logements une demande sociale estimée entre 60 000 et 100 000 logements sur l'ensemble des 5 DOM. Compte tenu des faibles capacités de financement des territoires, des leviers consé-

● OBSERVER ET EXPÉRIMENTER

Néanmoins, contrairement à la métropole, le marché du logement et de l'habitat reste assez mal connu outre-mer. Des actions en faveur de l'observation des loyers mais aussi des coûts de la construction doivent être engagées afin de mieux suivre les différentes composantes du prix de revient des opérations. Une partie de la hausse du prix de la construction est due aux normes techniques. Outre leur adaptation, des expérimentations sont à privilégier pour réduire les coûts comme le recours à de nouveaux procédés techniques de construction ou l'aménagement simplifié. L'auto-construction encadrée peut constituer un autre levier à expérimenter. Grâce à une planification et une maîtrise d'ouvrage publique des réseaux primaires, des lieux dédiés à l'auto-construction encadrée permettraient d'offrir une alternative à l'habitat de fortune. Bien entendu, un processus de ce type nécessite au préalable de déterminer les conditions à respecter : encadrement par des professionnels, normes à respecter, acquisition foncière par le futur occupant.

La politique du logement outre-mer doit donc être adaptée aux spécificités de territoires éloignés, situés dans des zones géographiques obéissant à des logiques distinctes de celles de l'Hexagone. Le présent dossier expose comment les agences d'urbanisme perçoivent ces singularités et accompagnent les enjeux de l'aménagement et de l'urbanisme dans les régions d'outre-mer.

LES ENJEUX DE LA PLANIFICATION

Les régions de Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane disposent depuis 1984 de compétences particulières en matière de planification régionale et d'aménagement, avec notamment la capacité d'élaborer et d'adopter un Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé par décret en Conseil d'État.

GUYANE

Le Schéma d'Aménagement Régional, un projet coproduit pour une mise en œuvre effective

Le SAR a pour objet de fixer les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.

Il détermine la destination générale des différentes parties du territoire, l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transports, la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques et relatives aux énergies renouvelables ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Offrant la particularité d'être un document à vocation multiple, il vaut Schéma de Mise en Valeur de la Mer définissant les orientations de la protection, l'aménagement et l'exploitation du littoral et, depuis la loi Grenelle 2, il vaut également Schéma Régional de Cohérence Écologique déterminant les continuités écologiques constitutives de la trame verte et bleue.

● LE SAR GUYANAIS, UN DOCUMENT COPRODUIT

De l'élaboration du premier SAR de Guyane en 1988, en passant par la conception en 1992 d'un projet de territoire puis de l'approbation du Schéma en 2002, jusqu'à sa phase de révision, aujourd'hui, l'AUDeG accompagne le Conseil régional dans l'établissement de ce document fédérateur et porteur d'un projet commun. Diverses compétences internes ont été mobilisées permettant ainsi de déployer différents outils de diagnostic et de prospective pouvant orienter les choix.

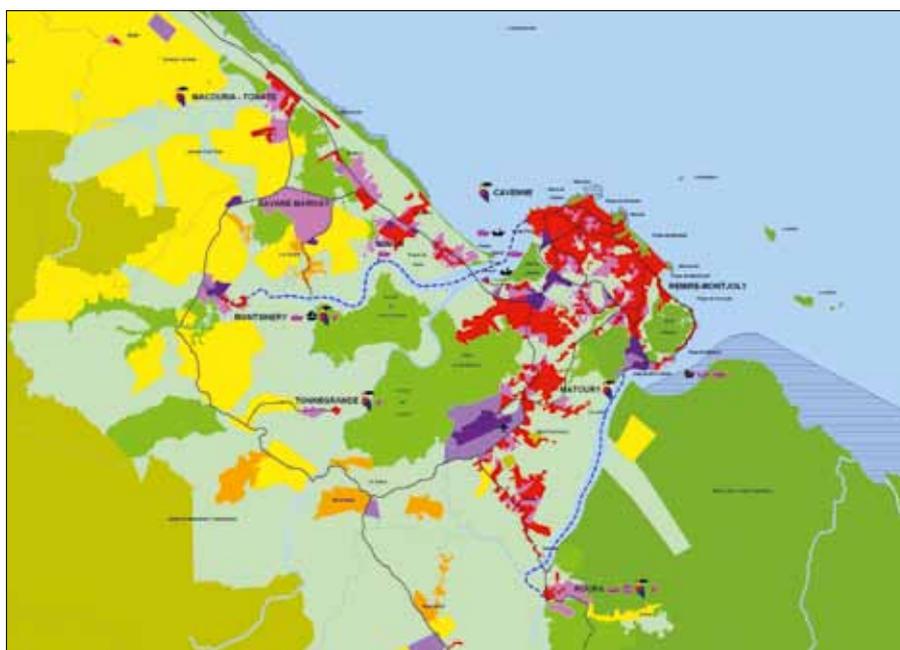
La carte de destination générale des différentes parties du territoire (CDGT) traduisant les objectifs du projet en termes de développement et de préservation a

requis un travail collaboratif initié par l'AUDeG sur une durée de quatorze mois. Pour la première fois, à l'échelle régionale, ont été appréciées diverses caractéristiques urbaines (tissu urbain et densité) ainsi que les capacités de développement (potentiel de densification par renouvellement ou par mobilisation des dents creuses). Dans le cadre de la concertation, l'expertise de l'agence a permis notamment de valider la possibilité de certaines demandes d'extensions urbaines portées par les collectivités. La mise en cohérence permanente de la CDGT et des prescriptions du SAR a nécessité un travail itératif d'appréhension et de compréhension du territoire et de ses enjeux futurs par tous les acteurs de l'aménagement. Dans un territoire au sein duquel les enjeux de la planification sont difficiles à appréhender

car parfois éloignés des préoccupations quotidiennes malgré des besoins considérables (logements, équipements, transports, emplois), la réussite du processus de concertation auprès des collectivités locales, des acteurs économiques et sociaux et de l'État est la garantie d'une vision partagée du développement régional et d'une mise en œuvre effective du nouveau SAR.

● UNE DÉMARCHE PARTENARIALE À PÉRENNISER

Afin que la dynamique développée pendant la démarche de révision ne s'essouffle pas et soit pérennisée, il est apparu essentiel de tisser la trame du dispositif de suivi de la mise en œuvre du SAR qui entrera en application suite à son approbation prévue début 2015. Les modalités esquissées en



Projet de SAR de la Guyane pour le territoire du Centre Littoral.

fin de document visent notamment à maintenir le partenariat entre la Région, l'État, les communes et leurs groupements. Dépassant son rôle prescriptif, le SAR révisé propose une méthode de suivi et d'animation afin de mieux percevoir les

évolutions du territoire et d'avoir une meilleure réactivité en cas de nécessaire adaptation du projet. Sept questions d'évaluation, autour de la stratégie de territoire déployée par le SAR ont été proposées; leurs réponses renseignées par vingt-

quatre indicateurs de suivi et quarante-six variables possibles constitueront les critères selon lesquels pourra être mesurée l'effectivité des prescriptions du SAR vis-à-vis des documents d'urbanisme de rang inférieur.

LA RÉUNION

Le Schéma d'Aménagement Régional, un outil de planification particulier

Le Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion a été approuvé en Conseil d'État par décret le 22 novembre 2011. La Réunion doit relever plusieurs défis: la croissance soutenue de la population, les changements climatiques, la mondialisation et la valorisation des nouvelles infrastructures majeures comme leviers de structuration du territoire.

● QUATRE OBJECTIFS À RELEVER POUR LE SAR

Pour relever ces défis le Schéma d'Aménagement Régional fixe plusieurs objectifs.

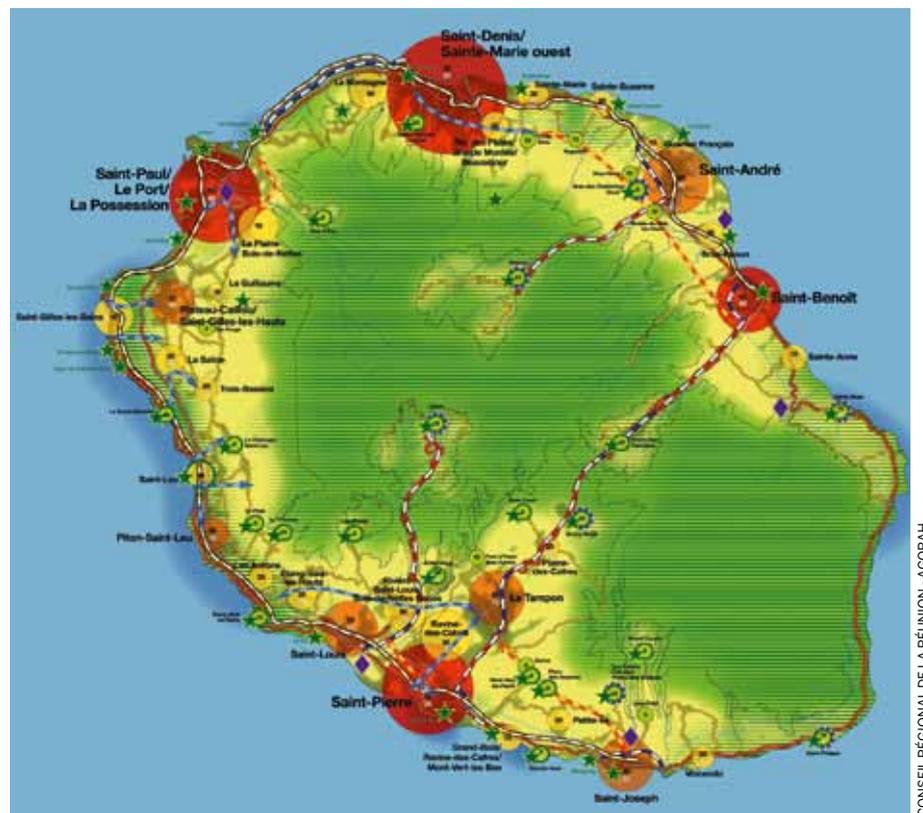
Le premier objectif est de répondre aux besoins d'une population d'un million d'habitants à l'horizon 2025, d'assurer une offre de logements suffisante, d'offrir un accès de qualité aux services, de créer les conditions pour le développement économique du territoire et de protéger les espaces agricoles et naturels.

Afin de faire face à une situation économique et sociale encore fragile, le SAR entend également renforcer la cohésion de la société réunionnaise en offrant à la population un modèle et un cadre de vie compatibles avec les spécificités du territoire.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux du développement économique, le SAR a pour objectif de renforcer le dynamisme économique par une démarche stratégique qui repose sur la solidarité et la cohésion territoriale, sur l'excellence et sur l'ouverture à la zone Océan Indien, voire au-delà.

Le quatrième objectif du SAR vise à sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques. À travers cet objectif, le SAR prône une gestion préventive des risques, la préservation des ressources, la sécurisation des réseaux pour l'approvisionnement énergétique, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des pollutions et nuisances.

Pour atteindre ces objectifs, le SAR définit des orientations qui font l'objet de prescriptions précises pour sa mise en œuvre.



Synthèse du Schéma d'Aménagement Régional réunionnais.

● L'AGORAH : ENTRE ÉLABORATION ET ÉVALUATION

Après avoir apporté sa contribution à l'élaboration du SAR par des travaux et notes techniques portant surtout sur l'espace urbain, les zones d'activités, les activités touristiques, l'habitat et les équipements, l'AGORAH a pour mission le suivi de la mise en œuvre du SAR. Ce dernier est soumis à une évaluation environnementale et 23 indicateurs ont été identifiés pour en mesurer les impacts.

L'AGORAH produit un état annuel de ces différents indicateurs. Des indicateurs complémentaires portant sur le respect des prescriptions du SAR en matière d'urbanisation, notamment sur la densité et

les modalités de consommation de l'espace urbain font également l'objet d'un suivi. Les résultats sont présentés à la Commission de suivi du SAR mise en place par la Région, afin de rendre compte de son application sur le territoire. En termes de méthodologie, l'AGORAH a défini un travail des équipes en mode projet. Un chargé de mission dédié pilote et coordonne de manière transversale et des chargés d'études sont répartis thématiquement, en fonction des indicateurs. Enfin, des groupes techniques composés d'experts locaux alimentent en continu les données et expertises par indicateur, l'AGORAH ayant la charge de l'animation et du suivi de chacun d'eux.

MARTINIQUE

Les enjeux de la planification communale en Martinique

L'histoire de la planification en Martinique tout particulièrement à l'échelle communale est fortement liée à celle de son agence. À l'instar de sa consœur de Guyane, elle a certes élargi son champ d'intervention, mais garde encore aujourd'hui un lien privilégié avec les communes dont la plupart sont en passe d'être dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est du reste cette proximité qui donne à l'ADUAM sa connaissance fine du territoire indispensable pour bien comprendre les enjeux et accompagner les élus.

● UNE ÉLABORATION QUI S'EST COMPLEXIFIÉE

Pas moins de cinq générations de PLU se sont succédées au cours de la dernière décennie pour prendre en compte les modifications successives du Code de l'Urbanisme, elles-mêmes nécessitant à chaque fois des adaptations aux enjeux spécifiques du territoire. L'exercice est de plus en plus complexe. Le devenir des zones NB, qui regroupent les territoires desservis partiellement par des équipements mais qu'il n'est pas toujours prévu de renforcer, demeure par exemple une problématique importante. Zones d'habitat diffus qui correspondent aux quartiers ruraux issus des anciennes habitations de la colonie : elles peuvent représenter près de 90 % des zones constructibles des POS. Leur requalification dans le PLU est source d'arbitrage difficile entre une lecture codifiée des services de l'État et la réalité sociologique du terrain.

● UNE DÉLICATE PRISE EN COMPTE DES SERVITUDES ET DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX

L'intégration des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN), sur une île fortement exposée à tous les types de risques, a entraîné une réduction massive de la surface des zones constructibles définies dans les POS (et particulièrement dans les zones NB, localisées dans les mornes soumis aux aléas), et en même temps un accroissement de « zones naturelles bâties » dans lesquelles seules les améliorations des constructions existantes sont possibles. Ces PPRN ont été révisés récemment en créant une nouvelle classe d'exposition aux risques, la zone « orange bleue », au règlement plus souple que la zone orange et dont la prise en compte adéquate constituera l'un des enjeux futurs des PLU.

La question de la compatibilité avec le Schéma d'Aménagement Régional et son volet maritime (SAR/SMVM) est également au cœur de la conception des PLU. En matérialisant une protection forte dans ses « espaces remarquables », le SAR/SMVM a largement contribué à freiner l'occupation anarchique sur le littoral si vulnérable de l'île. En revanche, le document – en cours de révision – n'a pas toujours anticipé certaines dynamiques urbaines. Il y a donc tout un chantier en perspective pour mettre en compatibilité les PLU et les SCoT qui, dans l'intervalle, ont fait leur apparition.

● VERS UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les PLU approuvés sous le régime de la loi SRU devront être « grenellisés » avant le



La commune des Anses d'Arlet.

1^{er} janvier 2017 et leur évaluation environnementale est devenue obligatoire dans les 30 communes littorales – les quatre autres étant jugées au cas par cas – autant de prescriptions nouvelles dont on voit tout l'intérêt dans cette île où l'urbanisation se diffuse partout. L'ADUAM a largement anticipé sur ces évolutions en sensibilisant son équipe à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) en partenariat avec l'ADEME. C'est en revanche la grande incertitude pour l'application de la loi ALUR qui prévoit la mise en place de PLU intercommunaux, sans en avoir précisément analysé les conséquences dans l'Outre-mer. L'application s'annonce difficile en Martinique et dans les autres DOM, compte tenu de la configuration des intercommunalités et de la taille des communes. L'ADUAM prend l'initiative d'une réflexion globale qui interroge le rôle des différents outils de planification en vigueur : SAR, SCoT, PLU intercommunal, PLU communal. Un nouveau chantier en perspective...

LA RÉUNION

Un référentiel des PLU sur le territoire réunionnais

L'AGORAH s'est vue confier par ses partenaires la réalisation d'un référentiel géographique numérique et actualisé des 24 Plans d'Occupation des Sols (POS) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur l'ensemble du territoire réunionnais. Cette base permanente répond à quatre enjeux :

- permettre aux acteurs publics de disposer d'une visibilité globale sur les documents d'urbanisme de La Réunion ;

- encourager leur accessibilité par une diffusion sur la plateforme régionale PEIGEO ;
- produire des analyses thématiques traduisant la réalité immédiate du territoire ;
- mettre en exergue l'articulation des dispositions réglementaires du SAR et leurs traductions dans les PLU.

Ce référentiel s'appuie en effet sur des données localisées et structurées, mises à jour en continu afin de répertorier depuis

novembre 2011, les évolutions chronologiques des documents d'urbanisme. Parallèlement, pour garantir sécurité et traçabilité de la donnée, l'AGORAH a souhaité utiliser le standard national COVADIS, fiabilisant la gestion et l'actualisation de l'outil. Enfin, d'un point de vue méthodologique, l'AGORAH s'est engagée dans une démarche partenariale avec les collectivités, en procédant à une concertation systématique, à chaque étape de constitution du référentiel.

MARTINIQUE**Les SCoT de Martinique, un apprentissage de l'intercommunalité ?**

Après dix longues années, le premier SCoT de Martinique, celui des communes du nord de l'île, a été approuvé en juin 2013. Animateur du groupe projet, trait d'union entre élus, techniciens et le bureau d'études TETRA, l'agence d'urbanisme de Martinique a eu un rôle primordial. Ce fut un travail de « fourmi », d'abord pour entretenir la motivation des élus, peu conscients au début, de l'intérêt de cette « feuille » supplémentaire entre le SAR et les PLU, puis pour surmonter les difficultés naturelles de ce territoire pluriel et coupé en deux par le massif péleén. Mais l'expérience du SCoT n'aura pas été inutile pour

faire l'apprentissage de l'esprit communautaire et le récent passage en janvier 2014 de la communauté de communes en communauté d'agglomération en est la preuve. L'histoire ne s'achève pas ici car la communauté d'agglomération CAP Nord a sollicité l'ADUAM pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son SCoT et pour le grenelliser avec une approche environnementale de l'urbanisme (AEU), encouragée par l'ADEME.

La fabrique du SCoT de la jeune agglomération du Sud est tout aussi intéressante. Le défi de l'agence est d'aider à faire aboutir un document contraint entre protec-

tion des terres agricoles, paysages remarquables et pression consécutive à l'essor démographique des dix dernières années. L'apprentissage est difficile du fait d'une configuration spatiale avec plusieurs centralités fortes, fonctionnant jusque là de manière très indépendante. Dans cette île, avec trois intercommunalités, trois SCoT et un SAR, l'ADUAM anime un InterSCoT-SAR qui croise les différentes échelles, souligne les interdépendances, vérifie les incohérences et réfléchit aux enjeux communs, comme la question des déplacements ou celle de l'urbanisme commercial.

GUYANE**Le PLU de Maripasoula, une commune XXL**

La planification à l'échelle communale fut et demeure une exigence centrale des membres de l'AUDeG, désireux de bénéficier de son savoir-faire et de sa connaissance territoriale en lui confiant tout ou partie du processus d'élaboration des documents d'urbanisme.

Ainsi, les Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme, MARNU, cartes communales, POS et PLU ponctuent depuis une trentaine d'années le programme partenarial de l'agence dans un souci permanent de prévoir et d'organiser le développement des vingt-deux communes de Guyane. La commune de Maripasoula, ayant approuvé son PLU en 2013, conjugue des enjeux territoriaux des plus atypiques.

● UNE COMMUNE HORS NORME

D'une superficie de 18 360 km², soit l'équivalent d'une fois et demie la Région Île-de-France, Maripasoula est la plus vaste commune de France. Située au Sud-Ouest de la Guyane, à la fois limitrophe du Surinam et du Brésil, on y accède principalement par des déplacements en pirogue sur le Maroni, fleuve ponctué d'une trentaine de villages amérindiens et noirs marrons. Comptant un millier d'habitants au début des années 1980, elle connaît une expansion démographique soutenue sous l'effet combiné des naissances et des migrations pour atteindre aujourd'hui plus de 10 000 habitants.



Habitants de Maripasoula à l'occasion de sessions de concertation.

Dotée d'un patrimoine naturel d'intérêt mondial, elle est couverte à 99,7 % d'une forêt tropicale humide recelant une biodiversité exceptionnelle et protégée par le Parc Amazonien de Guyane (plus grand parc national français). La commune dispose également de ressources en or contribuant à l'essor d'une économie dynamique mais majoritairement informelle et reposant sur l'orpaillage illégal. Avec seulement une dizaine de permis de construire accordée par an, la prolifération des constructions s'édifiant sans titre de propriété, ni autorisation et de manière éparpillée, conduit à des demandes de rac-

cordement aux réseaux ou de services très coûteuses qui ne peuvent être satisfaites par la municipalité.

● DES MÉTHODES DE PLANIFICATION À INVENTER

Associant ainsi des facteurs inédits, les professionnels ont été amenés à sortir des standards d'intervention de la planification et à tester de nouvelles approches afin de répondre à trois grands enjeux : un vaste territoire à organiser, un espace de cohésion à créer, une attractivité et un développement économique à impulser. Motivée par une recherche d'efficacité dans la mise en œuvre à venir du PLU, la démarche proposée par l'agence et engagée avec l'équipe municipale a reposé sur trois points :

- la promotion d'une organisation hiérarchisée du territoire fondée sur des villages n'étant pas exposés au risque d'inondation et disposant de potentialités agricoles et touristiques ;
- la conduite d'une démarche participative tout au long de la procédure en initiant par exemple des visites de terrain avec les habitants, afin de mieux appréhender les limites de l'urbanisation prévues dans le PLU et de valider avec eux l'emplacement des futurs équipements ;
- la simplification de la partie réglementaire afin de contribuer progressivement à la formalisation des nouvelles constructions.

MAYOTTE

Le défi de l'aménagement du territoire mahorais

Le Département de Mayotte est soumis à de nombreuses contraintes géographiques et humaines qui compliquent fortement les politiques d'aménagement de son territoire.

D'une superficie de 376 km², Mayotte comprend cinq sommets qui dépassent les 450 mètres d'altitude. 63 % de la surface de Grande Terre se caractérisent par des pentes supérieures à 15 % et/ou se situent à une altitude supérieure à 300 mètres. Le territoire connaît également d'importants risques naturels – inondations, cyclones, érosions, mouvements de terrain, séismes et feux de forêts – qui nécessitent des mesures contraignantes et coûteuses pour de nombreux projets de construction.

● **MAYOTTE, UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE FACE À UN DÉVELOPPEMENT URBAIN PEU ENCADRÉ**

La population est en forte croissance et sa densité est très élevée: le recensement INSEE d'août 2012 établit à 212 600 personnes la population de Mayotte, avec un taux de croissance de + 2,7 % en moyenne sur les cinq dernières années. Ainsi, Mayotte comprendrait 57 600 habitants de plus en 2020, 140 000 en 2030 et 247 000 en 2040. La densité de population a également beaucoup augmenté ces dernières années avec 511 habitants au km². La majeure partie de la population est rassemblée sur deux communes, Mamoudzou et Koungou, qui concentrent à elles deux l'essentiel des administrations, des commerces, des industries et le port de commerce de Mayotte. Cette croissance démographique entraînera une augmentation des besoins en énergies et en ressources, un besoin accru en équipements d'assainissement collectif et de collecte des déchets et un nombre de logements à construire d'ici 2025 évalué à 60 000. Mayotte est confrontée à une problématique foncière exacerbée en raison notamment des nombreux occupants sans titre de propriété, héritage d'une culture de l'oral, qui complique fortement la fluidité du marché, notamment pour la construction de logements sociaux et d'écoles. Le système de régularisation foncière mis en place par le Conseil général n'a pas pu, à l'heure actuelle, résoudre totalement cette épineuse question. Le projet de création d'un établissement public foncier et l'extension à tout le territoire d'outils juridiques performants, tels que le droit de préemption et l'expro-



Lotissement Bandraboua à Mayotte.

priation, apporteront une meilleure disponibilité du foncier pour un aménagement urbain durable. L'insuffisance de l'ingénierie et des moyens financiers constituent un frein pour les communes très volontaires pour développer leur territoire.

● **LE SAR, UN OUTIL DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE**

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), prescrit par délibération du Conseil général en date du 28 novembre 2011, traduit une forte ambition de mise en cohérence de l'aménagement du territoire et du développement économique.

L'objectif recherché est de structurer l'île autour de pôles urbains d'envergure, qui répondent à une grande variété de fonctions urbaines: économiques, culturels, administratifs, recherche, formation, déplacements internationaux, logistique, finances. Le développement passe ainsi par la structuration prioritaire de quatre pôles urbains majeurs situés sur les différents bassins de vies de l'île: Mamoudzou au centre-est, Chrirongui au sud, Combani au centre et Dzoumogné au nord. Les pôles intermédiaires conserveront un rôle de proximité. Le Schéma préconise la limitation de la tache urbaine en misant sur une densification accrue du logement afin de préserver les zones naturelles et agricoles.

Cette structuration se traduit aussi par le développement d'infrastructures de transport terrestres et maritimes performantes entre ces quatre pôles. Ces infrastructures intégreront le redimensionnement du complexe portuaire de Longoni et de l'aéroport de Pamandzi. Pour répondre à l'organisation

du développement urbain par pôles et maintenir la qualité des milieux naturels, les équipements d'assainissement collectif seront mis à niveau dans les quatre agglomérations et les zones sensibles. L'augmentation de la production de déchets nécessite la création d'un à deux centre(s) de traitement et de valorisation des déchets sur le territoire qui viendront se rajouter à l'Installation de Stockage et de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Dzoumogné.

Le territoire mise aussi sur le développement des énergies renouvelables et l'installation d'une nouvelle centrale électrique pour faire face à l'accroissement démographique et économique.

Le développement de l'offre de réseaux de TIC doit aussi permettre un développement optimal des liaisons en très haut débit avec le « reste du monde ».

Pour réduire l'exposition aux risques des personnes et des activités économiques, le document prévoit l'interdiction de construction dans les zones à aléas moyens et forts et la préservation d'une bande de 30 mètres d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau du territoire.

À ces grands projets s'ajoute une exigence de respect de l'environnement. Mayotte bénéficie d'un patrimoine naturel d'une grande richesse que les autorités locales veulent protéger. Ainsi, l'île s'est dotée de moyens permettant d'assurer une protection des espaces naturels (création de six réserves forestières, espaces affectés ou acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, etc.). Ces dernières années, la première réserve naturelle nationale de Mayotte sur l'îlot de Mbouzi et le parc naturel marin de Mayotte ont été créés.

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

Les départements d'Outre-mer sont soumis à des risques naturels divers et violents. Cette particularité doit être prise en compte par les agences d'urbanisme dans leur vision de l'aménagement du territoire.

LA RÉUNION

L'Observatoire des risques naturels, un outil partenarial d'aide à la décision

La Réunion est aujourd'hui considérée comme un « laboratoire à ciel ouvert des risques naturels », du fait de ses caractéristiques environnementales. Au total, six aléas naturels « majeurs » affectent de manière récurrente ce territoire contraint : inondations ; mouvements de terrain ; cyclones, marées de tempêtes et fortes houles ; éruptions volcaniques ; séismes, tsunamis ; feux de forêts.

Aussi, les puissances publiques se sont engagées en faveur du développement d'une « mémoire commune du risque », en initiant l'observatoire des risques naturels. Il constitue depuis mars 2012 un outil partenarial d'évaluation et d'aide à la décision et un espace d'échanges au service de l'intégration des risques naturels dans les politiques d'aménagement.

La particularité de sa gouvernance réside dans sa composition multidisciplinaire

(acteurs institutionnels, scientifiques et techniques). En effet, le levier d'action privilégié pour réduire les enjeux et vulnérabilités liés aux risques naturels réside dans une approche intégrée et prospective de l'aménagement. C'est pourquoi cet observatoire a été confié à l'AGORAH. Ses missions gravitent autour de trois axes d'intervention :

- améliorer l'information sur les risques : centre de ressources, actions de formation et de sensibilisation ;
- intégrer les risques naturels au sein des politiques d'aménagement. L'appui aux collectivités se concrétise par des propositions d'actions, une aide à la mobilisation de financements et un suivi d'indicateurs du Schéma d'Aménagement Régional et de l'avancement du Schéma de Prévention des Risques Naturels ;
- évaluer et suivre l'évolution des risques



DE LA RÉUNION - AGORAH

Inondations à la Réunion.

naturels et des actions par des états des lieux, diagnostics, grilles d'évaluation, bilans et autres outils méthodologiques de suivi. Enfin, l'AGORAH est gestionnaire du site www.risquesnaturels.re, outil d'information préventive sur les risques naturels. Il permet à l'utilisateur d'accéder aux données liées aux PPRN à l'échelle de la parcelle, via un module cartographique intuitif.

GUYANE

Le littoral guyanais, un espace dynamique, convoité et fragile

Le littoral guyanais est le siège de périodes d'engraissement et d'érosion récurrentes associées à la migration de bancs de vase depuis le fleuve Amazone (Brésil), jusqu'à l'Orénoque (Venezuela). Ces mouvements sont à l'origine d'une avancée ou d'un recul particulièrement forts du trait de côte. De plus, le changement climatique, phénomène mondial, rend particulièrement vulnérable ce littoral qui, selon les travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), subira une élévation du niveau de la masse océanique pouvant être comprise entre 0,23 et 0,47 m en 2100. Aussi, les facteurs anthropiques vont continuer à jouer un rôle majeur dans l'évolution du lit-

toral qui accueille l'essentiel des activités et de l'occupation humaine. Il est fortement probable que l'érosion se renforce dans les secteurs déjà très exposés et perturbés par les aménagements comme les polders rizicoles de Mana ou les fronts urbains sur mer de Cayenne et Rémire-Montjoly.

Il apparaît donc nécessaire d'intégrer ces évolutions possibles dans les stratégies de développement. Conscients de ces enjeux, l'État, la Région, l'AUDeG et divers organismes régionaux étudient l'opportunité de la mise en place d'un observatoire de la côte guyanaise, dispositif qui pourrait à terme constituer un outil d'aide à la déci-

sion pour la gestion et l'aménagement de ce milieu en constante évolution. Diverses missions pourraient y être développées :

- le suivi du trait de côte et des bancs de vase ;
- des expertises (guide de prise en compte du risque d'érosion et de submersion dans l'aménagement du littoral, cartographie et analyse de la jurisprudence liée aux règles applicables en matière de loi littoral, aménagement et mise en valeur du littoral) ;
- la capitalisation, la production et le partage de données et de connaissances ;
- la mise en réseau des acteurs du littoral et son animation ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation.

L'HABITAT, UNE PROBLÉMATIQUE DÉLICATE

De l'habitat insalubre au logement social, les agences d'urbanisme domiennes œuvrent à une meilleure connaissance des réalités de l'habitat et à une planification adaptée.

GUYANE

L'urbanisation spontanée, un processus informel de production de la ville guyanaise

La Guyane est un vaste territoire de 84 000 km² pour une densité d'à peine 3 habitants au km². Du fait de son immensité, le département ne manque ni de foncier ni d'espace.

Cette disponibilité apparente du sol influe sur les aspirations de la population qui souhaite acquérir de grandes parcelles pour édifier des maisons individuelles et éventuellement pratiquer une agriculture de subsistance. La Guyane possédant les caractéristiques d'une organisation spatiale insulaire, les terrains viabilisés sont rares et se concentrent principalement sur le littoral, là où réside la majorité de la population. Outre ces caractéristiques structurelles, la forte croissance démographique a contribué au manque de logements. L'urbanisation spontanée trouve ainsi son origine dans la difficulté pour la population d'accéder à un logement correspondant à leurs revenus et/ou à leurs modes de vie. L'édification de constructions sans autorisation d'urbanisme constitue une pratique répandue en Guyane. Aussi, entre 1999 et 2010, pour la commune de Saint-Laurent, 43 % des résidences principales ont été édifiées sans permis de construire.

● L'URBANISATION SPONTANÉE, DES FORMES DIVERSIFIÉES

Faisant partie intégrante des modes d'habiter et des modes de production de la ville, l'urbanisation spontanée concerne toutes les catégories de population, de précaire à aisée, rompant ainsi avec la représentation commune du bidonville, et regroupe une large gamme d'habitats, de l'abri en tôle à la villa en dur. Le processus de constitution des secteurs d'urbanisation spontanée repose sur le principe d'autoconstruction et d'autoaménagement. Un ménage s'approprie un lopin de terre recouvert de forêt et le défriche. Puis, l'habitation est édifiée. Il s'agit soit d'un premier abri édifié en bois et matériaux divers de

récupération et pouvant par la suite faire l'objet d'aménagements en vue d'améliorer son niveau de confort, soit d'une habitation immédiatement achevée, construite la plupart du temps en dur. L'accès aux réseaux publics peut se faire par voie de piratage engendrant alors des problèmes de sécurité ou en ayant recours à des installations individuelles (groupes électrogènes, puits, cuves de récupération d'eaux pluviales).

● RECENSER ET ANALYSER POUR AGIR

Ce processus d'installation, nécessitant parfois plusieurs années de travaux, est initié de manière isolée ou de façon collective, grâce à l'aide d'autres habitants précédemment installés. Une fois représentative d'un certain poids démographique, la population installée revendique auprès de la collectivité l'apport de services et d'équipements, que ce soit en milieu urbain, périurbain ou rural. Aussi, à l'inverse de l'urbanisation planifiée, l'action publique intervient à la dernière étape du processus, permettant dans certains cas la desserte du secteur par les réseaux publics et une régularisation foncière par le biais d'opérations de Résorp-

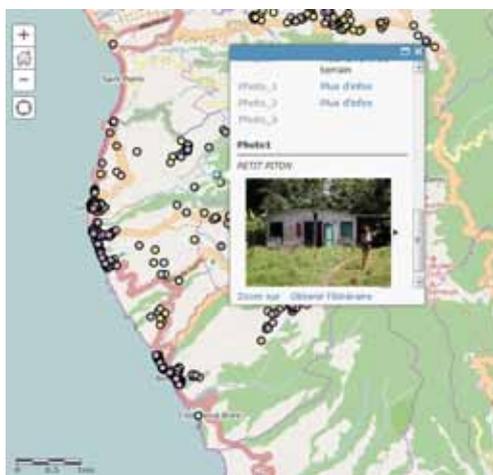
tion de l'Habitat Insalubre (RHI), insalubrité diagnostiquée avec l'absence de réseaux. Pouvoirs publics et élus n'ont alors que très peu de marge de manœuvre pour initier et mettre en œuvre un projet de territoire et doivent composer avec cet état de fait, en intervenant a posteriori d'une installation le plus souvent non planifiée. Outre cet aspect, l'urbanisation spontanée engendre des conséquences négatives multiples : exposition aux risques, développement de l'insalubrité, pertes économiques liées à l'essor du phénomène dans les zones agricoles, réduction de l'assiette fiscale des communes, mitage des espaces naturels et étalement urbain. Dès 2004, un outil de repérage du bâti spontané basé sur la technique de la photo-interprétation couplée à des visites de terrain a été développé par l'AUDeG afin de recenser, d'analyser les dynamiques de construction et de prioriser des secteurs d'intervention en se basant sur trois indicateurs de vigilance : l'exposition des constructions sans autorisation d'urbanisme aux risques naturels et technologiques, la consommation des espaces agricoles et naturels et le caractère d'insalubrité.



L'habitat spontané périurbain.

MARTINIQUE

La cartographie de l'habitat indigne en Martinique



Cartographie de l'habitat indigne construite par l'ADUAM.

L'habitat indigne en Martinique.

Depuis une vingtaine d'années l'ADUAM produit des données qui accompagnent les politiques de résorption de l'habitat insalubre (RHI) en Martinique.

La connaissance des secteurs d'habitat spontané et/ou insalubre est en effet un préalable nécessaire à la mise en œuvre d'une politique ciblée et hiérarchisée dans lequel l'investissement public est considérable. Ainsi les études de l'ADUAM ont permis d'identifier les 142 quartiers considérés comme insalubres en Martinique, dont 28 à Fort-de-France et 43 dans l'agglomération Centre.

Cependant en dépit des opérations de RHI et malgré l'amélioration globale du confort des logements, les sites de logements insalubres ou potentiellement insalubres demeurent nombreux et l'éradication de ces conditions de vie indignes se heurte encore à de nombreux obstacles, en raison de la complexité des situations locales. Le Rapport Letchimy sur l'habitat insalubre et indigne dans les DOM, publié en 2009 pour tenter d'accélérer l'éradication de l'insalubrité dans le secteur de l'habitat, est accablant. Il conclut notamment à « une inadéquation des modes d'intervention à la réalité des situations à traiter et une connaissance très parcellaire de l'habitat indigne et des problèmes posés par l'habitat informel ».

Sous l'impulsion de la ville de Fort-de-France et plus précisément du député Serge Letchimy, l'ADUAM a été identifiée en sa qualité de centre de ressources, pour la mise place d'un outil cartographique destiné à suivre ce phénomène. La conception de cette carte s'inspire d'un outil équivalent mis en place par l'agence de La Réunion,

« l'inventaire des zones d'habitat précaire et insalubre ». Un partenariat s'est matérialisé par la signature d'un protocole ADUAM-AGORAH lors d'une rencontre entre les deux agences organisée à l'Île de La Réunion en novembre 2012.

● UNE DÉFINITION À ADAPTER AUX CONTEXTES LOCAUX

La finalité de cet outil cartographique est de dénombrer, localiser et caractériser les logements insalubres et indignes et de connaître les caractéristiques socio-démographiques des populations qui y vivent. Un travail préalable a été effectué pour définir précisément la notion d'habitat indigne en y intégrant les situations martiniquaises. L'habitat indigne a été défini dans la loi Molle du 25 mars 2009 comme recouvrant toutes les situations où les désordres de l'habitat exposent les occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité. Cette notion est indépendante de la qualification juridique que la nature des désordres permettra d'appliquer ensuite pour les traiter.

On a pu ainsi observer que les critères nationaux servant à définir et qualifier un logement, à partir des équipements dont il bénéficie (confort), de son état (entretien) ou de sa localisation (aléas et risques naturels) demandent à être interprétés en les adaptant à nos réalités. De même, des critères locaux d'appréciation de l'indignité sont à prendre en compte, comme par exemple l'habitat spontané qui est pratiquement un mode d'habiter en Martinique, en tout cas une « solution » à un besoin... mais source potentielle de glissement vers une situation d'habitat indigne... ou encore les risques naturels qui constituent un facteur aggravant.

● REPÉRER L'HABITAT INDIGNE

L'ADUAM a travaillé à partir des informations du fichier central de la taxe d'habitation qui a l'avantage de décompter tous les locaux à usage d'habitation selon leur état et, pour ce qui nous concerne, les catégories 7 et 8 en mauvais et très mauvais état et a priori susceptibles de présenter un caractère indigne. Près de 17 500 en ont été recensés sur toute la Martinique, avec un taux plus élevé dans les communes du nord de l'île, ainsi que 3 700 logements vacants, soit au total environ 20 000 logements potentiellement indignes. Cette source a permis de compléter les données déjà récupérées dans les périmètres préalablement définis avec l'aide des collectivités et des opérateurs, principalement localisées dans les centres et la périphérie proche, puis de lancer une première série d'enquêtes pour préciser et compléter les données fiscales qui sont déclaratives. Plus de 2 500 logements du parc privé occupés par leurs propriétaires, des locataires ou des personnes logées gratuitement ont été enquêtés sur 15 communes. Dans le même temps les logements et terrains vacants ont été identifiés.

Le repérage de l'habitat indigne vise à court terme à parfaire la connaissance de la situation en Martinique, pour l'instant partielle et diffuse, afin de disposer de données actualisées à l'échelle de la parcelle. Ces informations sont précieuses pour la réalisation des Plans Communaux de Lutte contre l'Habitat Indigne (PCLHI) pour lesquels un appel à projets a été lancé par la Région Martinique et pour les PLH en cours d'élaboration. Au final, le repérage constituera une base de départ du futur observatoire de l'habitat indigne dont l'objectif est de suivre son éradication.

LA RÉUNION

Des outils de suivi des dynamiques d'urbanisation au service des acteurs de l'aménagement

Sur un territoire contraint et soumis à une forte pression démographique, l'île de La Réunion doit faire face à une problématique foncière majeure. Pouvoir mesurer l'urbanisation et suivre les tendances est l'une des missions confiées à l'AGORAH à travers l'animation d'un groupe « étalement urbain », créé depuis 2003.

Ce groupe réunit principalement les acteurs de l'aménagement et du monde agricole autour de réflexions sur les phénomènes de densification et d'étalement urbain à partir de la délimitation d'une tache urbaine issue de la BD topo de l'IGN et constituant un espace bâti aggloméré. Cette tache urbaine permet d'étudier les potentialités des tissus urbains en matière de disponibilités foncières et constitue un outil de référence dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Régional, ce dernier fixant des quotas d'extensions et des niveaux de densité minimale à atteindre.

Enfin, en vue d'améliorer l'approche des consommations d'espaces et de disposer d'une mise à jour plus régulière de la donnée, des réflexions sont en cours sur la notion plus large d'espaces artificialisés (La Réunion ne disposant pas de Mode d'Occupation des Sols - MOS), et l'exploitation par l'agence d'images satellites mises à disposition par la station SEAS-OI, Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien (télé-détection).

La tache urbaine réunionnaise représentait en 2008 une surface de 27 380 ha soit une croissance de 27 % en 11 ans (+ 525 ha/an). Un territoire qui se caractérise par une densité faible (11 logements/ha) et qui est à 75 % constitué d'espaces étalés et dispersés, localisés principalement dans les secteurs des hauts et des mi-pentes de l'île.

LA RÉUNION - RÉHABILITER RAVINE BLANCHE

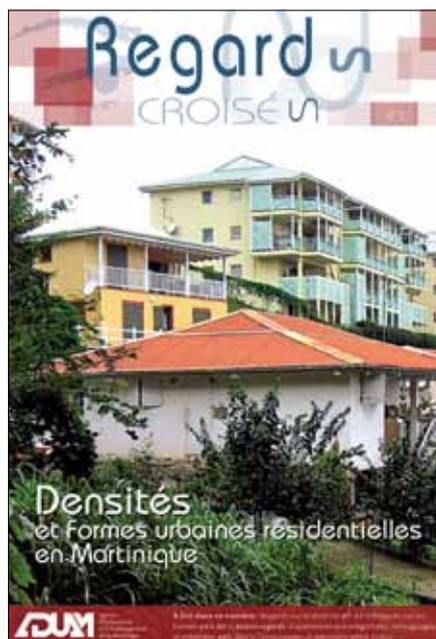
Par *Patrice Marcel, directeur du PRU ANRU de Ravine Blanche, Ville de Saint Pierre*

Ravine Blanche a été longtemps considéré comme un quartier d'habitat social, coupé du centre-ville. Le travail réalisé dans le cadre du PRU a permis de révéler des manquements importants de la part de tous les acteurs intervenant sur la cité. Services publics, bailleurs sociaux, sociétés privées ou particuliers, nous avons, tous, laissé un peu à l'abandon des milliers de logements et des hectares d'espaces publics. Nous pensions qu'une fois construits des rues, des logements, quelques écoles et équipements publics, le quartier allait vivre et s'entretenir à peu près correctement. Or il n'en est rien. Les bailleurs sociaux ne sont pas des gestionnaires urbains et les services publics ne sont pas plus qualifiés pour entretenir des groupes d'habitations qu'ils n'ont pas construits. Un quartier est un écosystème urbain qui peut se déséquilibrer très vite. En réinvestissant sur le quartier, en réhabilitant, en résidentialisant, et en travaillant sur la Gestion Urbaine de Proximité, nous avons mis les acteurs face à leurs responsabilités et à leurs devoirs.

Dans le cadre de sa refondation de 2013, l'AGORAH a souhaité accompagner les acteurs locaux, en créant une mission dédiée « Logement Social, Habitat Indigne et Rénovation Urbaine ». Aussi, dans le cadre de son rôle d'animateur des réseaux interacteurs, l'agence a accueilli dans le cadre du séminaire « À la croisée des regards sur notre territoire, l'Agorah invite... », le 28 mai 2014 à la Réunion, le Comité d'Evaluation et de Suivi de l'ANRU accompagné de l'expert Christophe Noyé, afin d'aborder le sujet des « stratégies de peuplement et des mobilités résidentielles dans les quartiers de rénovation urbaine ».

MARTINIQUE

Regards Croisés sur les « Densités et formes urbaines résidentielles en Martinique »



ADUAM

Publication sur « Les Densités et formes urbaines résidentielles en Martinique ».

Deuxième région française la plus densément peuplée, la Martinique est une île dense et étalée à la fois. Sa densité urbaine est faible, caractérisée par un habitat diffus hors des centres et des bourgs, alors qu'en dix ans, l'emprise urbaine a augmenté cinq fois plus vite que sa population. C'est un vrai paradoxe qui fait que la question de la densité liée à celle de l'étalement urbain est au cœur des enjeux de l'aménagement. Ce troisième numéro de Regards Croisés a été conçu comme une boîte à outils à l'attention des élus et techniciens pour clarifier la notion de densité, qu'elle soit objective ou ressentie. Il s'agissait de proposer une base de référence commune sur les formes urbaines martiniquaises pour provoquer le débat sur l'espace urbain. Aboutissement d'un long travail de recherche, ponctué par un film documentaire et un colloque, la publication participe à convaincre, progressivement, les élus et les porteurs de projets que densité peut rimer avec qualité, tout en s'adaptant aux particularités du territoire, montrant ainsi toute l'importance du projet urbain...



AUDeG

Fiche de l'atlas sur le logement social de l'AUDeG.

GUYANE

Le logement social : un effort de construction important mais insuffisant

En 2013, le parc de logements sociaux de Guyane est composé de 13 100 unités, ce qui représente une évolution de 3,9 % par rapport à 2012, soit 2,3 points de plus que l'évolution métropolitaine et 0,5 points de plus que l'évolution moyenne des DOM. Le parc social représente 18 % des résidences principales, soit près d'une résidence principale sur cinq. Inégalement réparti, le parc se concentre principalement sur le littoral, notamment à Cayenne, Kourou et Matoury qui, du fait de leur attractivité économique et résidentielle, se partagent près des ¾ des logements sociaux. Bien que l'effort de construction de logements sociaux soit important, ce segment du parc fait l'objet d'une forte demande souvent insatisfaite (13 000 demandes restées sans réponse).

Quantitativement, le parc répond insuffisamment aux besoins liés à la décohabitation et à la forte croissance démographique. Qualitativement, le parc proposé est souvent inadapté à la taille des ménages et les opérations sont fréquemment réalisées dans des secteurs dépourvus de transports collectifs alors que peu de ménages sont motorisés. Prendre en compte les caractéristiques et le parcours résidentiel de la population pour programmer les opérations à venir est l'enjeu majeur des politiques publiques en matière d'habitat social.

Afin de parfaire sa connaissance du parc social, l'AUDeG conduit plusieurs études dans le cadre de son Observatoire de l'habitat, notamment l'Atlas du logement locatif social ayant permis de dresser un état des lieux et une géolocalisation des opérations de logements sociaux. Récemment, une publication à destination des élus et du personnel technique des communes a mis l'accent sur les enjeux de l'accès au logement social (délais d'attente, règles d'attribution) et les produits proposés au regard des caractéristiques des ménages (revenus, taux d'effort, taille des ménages...).

MARTINIQUE

Un foncier sous étroite surveillance

Dans une île de 1128 km² où l'héritage d'un passé colonial est encore lourd à porter et où l'indivision, les dents creuses ou encore la vacance représentent de phénomènes conséquents, les problématiques foncières revêtent un caractère quasi viscéral. C'est pourquoi la connaissance du territoire et l'analyse de son évolution constituent l'une des missions majeures de l'ADUAM.

Elle assure cette mission en grande partie grâce à son observatoire et sa maîtrise de la connaissance sta-

tistique du territoire. Chaque année, sont ainsi actualisées des séries de données statistiques relatives aux secteurs de l'habitat et du foncier, permettant de disposer d'éléments d'analyse et de diagnostics pour l'élaboration des documents d'urbanisme (PLH, PLU, SCoT...). Mais l'observatoire s'assure également de coller au plus près des besoins des partenaires de l'ADUAM, comme le Conseil régional ou plus récemment l'EPFL, à l'image de son travail de suivi des disponibilités foncières de Martinique.

MARTINIQUE - FORT-DE-FRANCE OU LE DÉFI DE LA « RÉCONCILIATION URBAINE » AUX ANTILLES

Par Bruno Carrer, urbaniste, directeur du GIP II Fort-de-France 2020

Création coloniale surgie de la mangrove puis devenue terre d'accueil des exilés de la plantation, Fort-de-France est une cité de prime abord rebelle, dont la beauté ne s'offre pas aux regards conformistes.

Désormais identifiée à Aimé Césaire, le Maire-Poète, dont la voix et l'héritage imposent une ambition empreinte de respect, Fort-de-France constitue véritablement un « cœur du pays », au sein d'une agglomération du Centre en pleine structuration et d'une Martinique au territoire en pleine mutation.

Fort-de-France constitue enfin une « République de Quartiers », tantôt planifiés, tantôt informels, ici dégradés, ici renouvelés, qui constitue un véritable laboratoire pour l'urbanisme caribéen.

Le Grand Projet de Ville conçu, programmé et impulsé à l'aube de l'an 2000 par le Maire-Urbaniste Serge Letchimy, a exprimé sans doute pour la première fois de l'histoire post-coloniale des Antilles une ambition forte en faveur de la ville, à travers les fonctions qu'elle doit restaurer et incarner – l'espace public et l'urbanité, l'habitat et la mobilité, l'économique et les services, l'offre culturelle et de loisirs – et les valeurs qu'elle doit exprimer – l'intégration, le lien social, la solidarité, mais aussi l'attractivité et la performance.

Plus que de « renouvellement » ou de « rénovation », on a souvent parlé pour Fort-de-France de « réconciliation urbaine », car nul ne croyait plus, il y a une décennie, en l'idée même de la ville, confrontée au dépeuplement, à l'exclusion sociale, à la dévitalisation économique, à de graves difficultés budgétaires et à une réelle médiocrité urbaine. Au refus de la fatalité a succédé le retour à la confiance : Fort-de-France est désormais transformée en un vaste chantier, dont les effets sont d'ores et déjà visibles et effectifs, mais dont l'achèvement exige des ajustements stratégiques et financiers, une ingénierie performante et une opérationnalité renouvelée. Et, au delà, de nouvelles mobilisations dont celle, essentielle, des habitants. Ce sera là tout l'intérêt du futur Contrat de Ville, en cours d'écriture, nouvel horizon de l'odyssée urbaine de Fort-de-France.

LA RÉUNION

Observatoire de l'habitat privé

La Réunion connaît une croissance démographique importante. Depuis 1999, la population a augmenté de 17 % comptant 828 581 habitants au 1^{er} janvier 2011. Le million d'habitants devrait être atteint à l'horizon 2030. En parallèle, le phénomène de desserrement des ménages (baisse de la taille moyenne des ménages) se poursuit, passant de 3,8 personnes par ménage en 1999 à 2,8 en 2010. La demande en logements reste donc toujours très importante.

Face à cette augmentation des besoins, l'ensemble des acteurs de l'aménagement sont confrontés à une situation de rareté foncière au regard de contraintes naturelles très présentes (risque inondation, pente). Le montage des opérations d'aménagement reste donc très complexe, tant d'un point de vue urbanistique que financier, et l'équilibre entre la densité de logements et la qualité du cadre de vie difficile à satisfaire.

● UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION PRIVÉE FLUCTUANTE AU GRÉ DES DISPOSITIFS DE DÉFISCALISATION ET DE LA CONJONCTURE

Au niveau du développement de l'offre nouvelle, la situation peut également être considérée comme atypique, car dépendant des nombreux dispositifs de défiscalisation qui se sont succédés depuis plus de

25 ans (Pons, Girardin, Scellier DOM, Dufflot DOM), attirant ainsi des investisseurs extérieurs, qui ont largement soutenu la promotion immobilière sur l'île. Dans les années 2000, la question s'est enfin posée de savoir si ces logements correspondaient bien aux besoins des ménages réunionnais, tant d'un point de vue de la typologie qu'au niveau des loyers pratiqués, parfois en décalage avec les revenus modestes des habitants. À titre d'exemple, 50 % des ménages réunionnais sont en-dessous du seuil de pauvreté et trois quarts d'entre eux peuvent prétendre à un logement locatif social.

Depuis 2008, la situation a encore évolué, puisque la crise immobilière a touché de plein fouet la dynamique de construction privée. Dans le cadre du plan de relance de l'économie, plusieurs bailleurs sociaux de La Réunion ont saisi l'opportunité d'acquérir des logements en VEFA (Vente en État de Futur Achèvement). Cela a permis dans un premier temps d'écouler les stocks que les promoteurs n'arrivaient plus à vendre à cause du retournement du marché survenu en défaveur du dispositif Girardin. Par la suite, une partie de la production en VEFA a été spécialement ciblée pour le logement social et en 2009 et 2010, la VEFA a constitué plus de la moitié des logements sociaux financés. Le poids du secteur du BTP à La Réunion est tel que la défiscalisation représente un véritable enjeu d'économie locale.

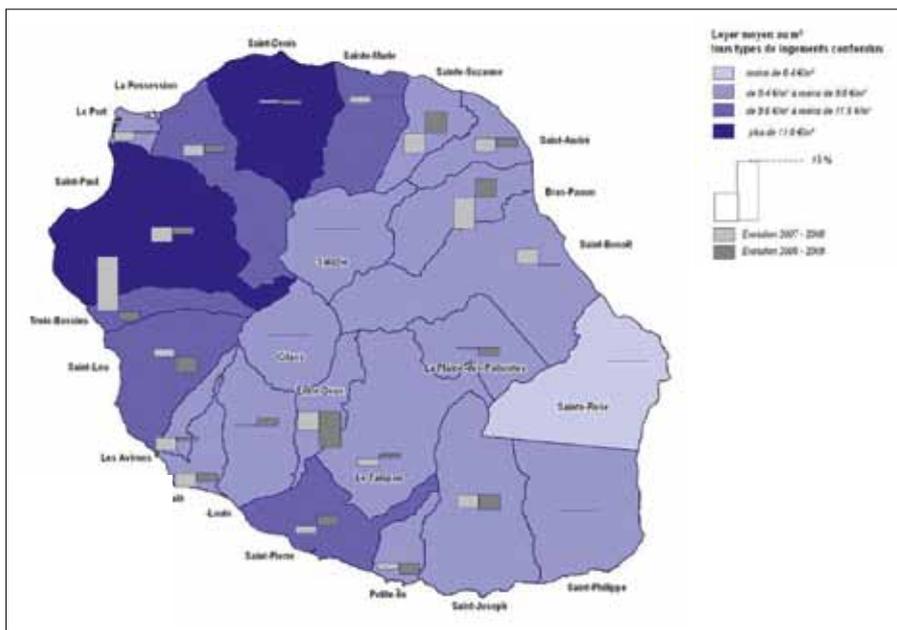
Soutenir ce secteur représente un enjeu économique et politique majeur pour l'île et plus largement sur l'ensemble des territoires ultramarins.

● UN OBSERVATOIRE DES LOYERS PRIVÉS INDISPENSABLE POUR LES POLITIQUES DE L'HABITAT

Le contexte îlien spécifique à La Réunion a nécessité très tôt de disposer d'une connaissance fine des niveaux de loyers privés pratiqués et de leur évolution. C'est dans ce cadre complexe qu'en 2003, un partenariat entre l'AGORAH, la DEAL et l'ADIL s'est créé pour lancer cet observatoire. Le parc locatif privé représente aujourd'hui plus de 80 000 logements, soit un quart de l'ensemble du parc. Après avoir réalisé des publications annuelles entre 2005 et 2009, l'AGORAH a cherché à faire évoluer la méthodologie de l'observatoire en conventionnant avec les agences immobilières. Une collecte d'informations sur les logements en gestion locative a été mise en place pour aboutir à une base de données régionale.

En octobre 2012, dans le cadre de la loi ALUR, le Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement a lancé un appel à projet afin d'expérimenter un réseau d'observation des loyers privés s'appuyant sur les observatoires locaux. Souhaitant s'emparer de cette opportunité pour pérenniser l'observatoire, la DEAL, l'ADIL et l'AGORAH y ont répondu conjointement. La Réunion a été retenue fin 2012 avec 16 autres sites pilotes. Cette expérimentation a été menée sur l'agglomération de Saint-Denis (communes de Saint-Denis et Sainte-Marie), territoire cible retenu. Le parc locatif privé y représente 28 000 logements, dont 50 % sont gérés par les agences immobilières. L'échantillon représentatif a été dimensionné à 2 500 références auprès des professionnels et 500 références par enquête téléphonique pour toucher le marché des particuliers. L'année 2013 a donc été consacrée à mener à bien cette expérimentation, appuyée par un comité scientifique, composé d'experts indépendants, qui a garanti la rigueur, la fiabilité et la qualité des méthodes de recueil et de traitement des données.

En 2014, la poursuite de cette expérimentation pourrait fusionner avec l'observatoire local afin d'appliquer cette méthodologie nationale, validée par tous les partenaires, à un territoire de plus en plus large jusqu'à couvrir, *in fine*, toute La Réunion.



Loyers moyens au m² par commune selon la source AGORAH (fourchette haute) à La Réunion.

DES QUARTIERS DURABLES À CONSTRUIRE

Faire la ville durable est un objectif partagé par les trois agences ultramarines. Elles s'engagent dans des démarches de proximité, adaptées à leurs contextes locaux.

MARTINIQUE

Les ateliers projet urbain durable, une démarche expérimentale et participative

Depuis une trentaine d'années, l'urbanisation des villes ou communes de Martinique s'est faite dans une logique d'opportunité foncière qui a favorisé la juxtaposition d'opérations sans cohérence et l'implantation de certaines d'entre elles à l'écart des zones urbaines.

● UN CONTEXTE PARTICULIER QUI INVITE À PROPOSER DES DÉMARCHES INNOVANTES

Un modèle d'aménagement plus respectueux de la topographie, des paysages et terres agricoles, pas forcément plus coûteux et plaçant les habitants en position centrale doit permettre d'impulser de nouvelles dynamiques pour sortir de cette logique d'opportunité. Grâce à son implication forte dans l'élaboration des documents de planification, l'ADUAM a relevé que les élus cherchent désormais à être accompagnés dans ce temps pré-opérationnel qui permet de passer de l'idée au projet. C'est dans ce contexte qu'elle propose aux communes d'avoir un regard nouveau sur les centralités à redynamiser ou à renforcer avec une mise en situation des acteurs dans le cadre d'ateliers projets urbains durables. Inspirés de ceux du club projet urbain et paysage de la FNAU, ils s'inscrivent également à la croisée de deux grandes missions de l'Agence, celles de facilitateur du projet urbain et d'animateur du territoire.

● UN TERRITOIRE COMPLEXE QUE L'AGENCE CHERCHE À DÉCRYPTER

Grâce à sa connaissance fine du territoire, des secteurs à enjeu ont été sélectionnés pour proposer cette démarche : bourg à restructurer, quartier à intensifier, greffe à implanter... Chacun des ateliers s'attachera à travailler sur des sites différents, dans des villes plus ou moins importantes et dans des lieux géographiques variés, afin de pro-



Atelier projet urbain au Carbet.

poser un échantillon assez large d'orientations qui auront valeur d'exemple pour des configurations urbaines similaires. Pour bien comprendre le contexte urbain, architectural et paysager, l'Agence réalise un pré-diagnostic complété d'un questionnaire distribué en amont aux futurs participants, lesquels permettent d'identifier les thématiques à approfondir lors de la journée sur site et de constituer la boîte à outils.

● L'ATELIER « VIVRE AU CARBET », UNE EXPÉRIENCE PROMETTEUSE

Le premier atelier a été organisé en septembre 2013 au Carbet, commune de la côte nord caraïbe de l'île. Les participants, une quarantaine d'élus, habitants, acteurs économiques, bailleurs sociaux et porteurs de projets, experts et personnes ressources aux compétences diverses ont été plus particulièrement invités à orienter leur réflexion sur le bourg et sa continuité urbaine le long de la plage. Le diagnostic en marchant, première étape cruciale, a permis de bien cerner les limites de l'exercice proposé et parfois même pour certains habitants de découvrir leur commune. Il a

été suivi d'un travail de production par groupes, pour échanger et spatialiser les attentes et propositions sur le bourg élargi. Continuités piétonnes, densification adaptée, redécoupage des espaces publics, affirmation d'une identité carbétienne, sont les grandes orientations retenues lors de la synthèse des travaux conduite par l'ADUAM accompagnée de sa paysagiste conseil, Juliette Bailly-Maître et dessinées au cours de l'atelier. Le rendu final sera sous forme d'un schéma directeur, remis à l'équipe municipale pour inciter et encadrer les porteurs de projets. L'agence quant à elle, valorisera ce travail participatif dans une nouvelle publication, « Dynamiques urbaines » qui reprendra les grandes lignes de ces journées et présentera le schéma d'aménagement finalisé.

● ET DEMAIN...

Deux nouveaux ateliers sont programmés en 2014 sur des sites très différents, un éco quartier rural de la ville du François, située sur la côte sud atlantique de l'île et un secteur d'extension du bourg de Basse-Pointe, commune agricole du nord.

LA RÉUNION

Un Observatoire des déchets à La Réunion



MAXIME LECLERQ

La gestion des déchets à La Réunion connaît de forts enjeux, notamment en termes de réduction à la source (environ 610 kg de Déchets Ménagers et Assimilés collectés par habitant en 2008, soit une augmentation d'environ 2 % en deux ans), de structuration des filières, de poursuite de l'optimisation du tri (déchets recyclés : 17 % en 2006 et 22 % en 2008), et de sensibilisation des populations à ce sujet.

Par ailleurs, le contexte insulaire tend également à complexifier la situation : la difficulté à atteindre une rentabilité économique pour les structures et les filières locales n'en est qu'une des facettes. La problématique la plus prépondérante à court terme concerne le traitement des déchets non valorisables du territoire puisque les deux exutoires vers lesquels ils sont actuellement orientés, les Installations de Stockage de déchets non Dangereux (ISDND) de Saint-Pierre et de Sainte-Suzanne arriveront respectivement à saturation en 2015 et en fin d'autorisation administrative d'exploiter en 2014. Dans ce contexte, les pouvoirs publics locaux ont entériné l'émergence d'un observatoire local des déchets, dont le pilotage et l'animation ont été confiés à l'AGORAH. Suite à sa création officielle en avril 2014, l'Observatoire Réunionnais des Déchets poursuit actuellement la mise en œuvre d'une définition partenariale de ses orientations stratégiques et des axes de son animation, préfigurant ainsi son futur déploiement.

Plateforme de compostage de déchets verts devant le Piton des Neiges.

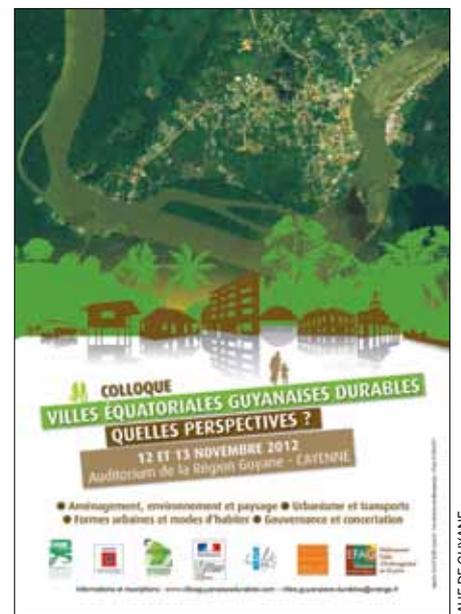
GUYANE

Les villes équatoriales durables, des villes « sur mesure »

Initié par le CAUE de Guyane et en partenariat avec l'AUDeG, la DEAL, l'ordre des architectes, le CNFPT, l'ADEME et l'EPAG, le colloque « Villes équatoriales guyanaises durables, quelles perspectives ? » s'est déroulé à Cayenne en novembre 2012, mobilisant sur deux journées près de 200 personnes. Des intervenants venus d'autres territoires de la bande intertropicale (Madagascar, Colombie, Brésil...) ont partagé leurs expériences sur quatre thématiques : aménagement, environnement et paysage - formes urbaines et modes d'habiter - urbanisme et transport - gouvernance et concertation. Ces échanges ont permis d'offrir aux élus, techniciens et acteurs de la ville, l'opportunité de guider les actions et d'imaginer les perspectives

de la création de l'« écocité amazonienne » de demain.

Il ressort de ces débats qu'il n'y a pas de modèle à suivre car la ville guyanaise n'existe pas au singulier, le cadre de vie étant l'expression de cultures plurielles. Reste donc à inventer de multiples formules pour la fabrication des villes de Guyane, à imaginer et coproduire avec les habitants de nouvelles formes urbaines, renouveler et adapter sans cesse la pensée pour offrir des interventions « sur mesure » à chaque territoire. L'urbanisme équatorial soutenable doit être un urbanisme de proximité, désiré et approprié par tous, où les contraintes de sites et l'habitat populaire deviennent des éléments structurants du projet urbain, condition nécessaire pour un développement endogène durable.



CAUE DE GUYANE

Colloque des villes équatoriales, organisé en Guyane, en 2012.

LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ

Avec des géographies îliennes à La Réunion ou en Martinique ou un territoire immense, comme en Guyane, les enjeux de mobilités sont à la fois fondamentaux et complexes pour développer le territoire durablement.

GUYANE

Les enjeux de la structuration urbaine et de développement des transports en commun

La Guyane, qui verra sa population doubler d'ici 2030, souffre d'un retard constant et considérable de construction de logements, notamment sociaux : 62 000 logements seront à produire dans les quinze prochaines années. Réponse alternative à cette pénurie de logements à laquelle s'ajoute un manque de foncier aménagé, le développement rapide de l'habitat spontané représente une des principales conséquences dommageables pour les collectivités. En termes de mobilités, la situation est également préoccupante : quasi-absence des transports en commun, congestion croissante du réseau routier notamment aux abords de Cayenne, enclavement de nombreuses communes (un tiers d'entre elles n'est pas desservi par la route). Enfin, malgré un marché en pleine expansion, le développement économique reste largement insuffisant.

Face à ce constat alarmant, le secrétaire d'État chargé du Logement a confié en octobre 2011 au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) une étude d'opportunité quant à la création d'une Opération d'Intérêt National (OIN) en Guyane. L'AUDeG a été fortement mobilisée afin d'accompagner étroitement la mission auprès de différents acteurs (Conseil régional, intercommunalités et Mairies, DEAL, Établissement Public d'Aménagement de la Guyane) et définir avec eux des périmètres stratégiques d'intervention.

Ce travail a débouché en mars 2013 sur la publication d'un rapport du CGEDD préconisant la mise en place d'une OIN (la première en Outre-mer), qui permettrait de mobiliser des moyens juridiques et financiers exceptionnels de l'État sur plusieurs sites à enjeux, considérés par la mission comme devant relever de ce dispositif : dans la ville de Kourou, au sein de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CAACL), dont Cayenne fait partie et à l'Ouest dans les communes de Saint-Laurent et Mana.

Le développement d'une offre de transports

en commun apparaît comme un enjeu fondamental, en particulier sur les trois communes de l'Île de Cayenne (Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury) où se concentre la majeure partie de la population, des emplois, commerces et services de la CAACL. Cette dernière a ainsi récemment conduit une étude visant à mettre en place un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), dans le cadre de l'appel à projets Transports Collectifs et Mobilité Durable lancé par le Ministère de l'Écologie, du Dé-

veloppement Durable et de l'Énergie. Dans le souci d'articuler le développement urbain avec un système de transport collectif performant, l'étude a intégré les périmètres de projets pressentis pour l'OIN, allant même jusqu'à esquisser des scénarios d'aménagement sur chacun d'entre eux. Cette démarche d'allier stratégie urbaine et de mobilité doit permettre au futur BHNS d'être un véritable projet structurant et assurant une desserte optimale de ce territoire.



Articulation entre les périmètres possibles d'OIN et les futurs axes de transport collectif.



ADUAM

Les difficultés de trafic à La Martinique.

MARTINIQUE

L'Observatoire Territorial des Transports de Martinique (O2 TM): un outil pour impulser une dynamique du changement

Avec une voiture pour deux habitants et l'une des plus fortes densités de population au kilomètre carré, la Martinique est une île où la voiture est reine.

Face à un nombre grandissant de véhicules et une mobilité croissante, les politiques publiques n'ont cessé d'investir dans les infrastructures routières, délaissant l'organisation de transports publics. Jusqu'à récemment, le transport en commun se résumait essentiellement à des initiatives privées: « taxicos » reliant les communes à Fort-de-France et vedettes maritimes dans la baie des Flamands.

Sur un territoire façonné pour l'usage de la voiture particulière, 120 000 véhicules transitent aujourd'hui quotidiennement sur l'artère principale de l'île vers l'agglomération foyale qui concentre près de 80 % des emplois. Aujourd'hui seuls 10 % des actifs utilisent les transports en commun pour se rendre au travail: le manque d'alternative et la saturation actuelle du réseau routier paralysent la Martinique. Cette situation engendre d'importants flux concentrés vers le centre de l'île et des dépassements des seuils de pollution.

Ce constat a poussé les politiques à réagir. En 2011, s'attaquant à l'organisation institu-

tionnelle extrêmement complexe des transports sur l'île, la Région Martinique a initié une réforme des transports, dont le but est d'offrir des alternatives à l'usage de la voiture particulière.

L'agence, en tant qu'observateur du territoire et partenaire de la Région, a proposé d'étendre ses compétences à cette thématique et de mettre en place un outil partenarial d'aide à la décision, l'O2 TM. L'équipe a été renforcée en conséquence, avec le recrutement de spécialistes du transport.

● FÉDÉRER LES ACTEURS DU TRANSPORT

L'O2 TM est à la fois un outil qui centralise les données sur la mobilité et une plateforme d'animation réunissant tous les acteurs du transport. Ils se rencontrent régulièrement en groupes de travail animés par l'ADUAM afin d'échanger et faire émerger des initiatives nouvelles. Ces rencontres ont notamment suscité une Enquête Ménages Déplacements (EMD) et invitent à la création d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) unique sur tout le territoire, basé sur les résultats de cette enquête.

Ce nouveau lieu d'échanges a permis à l'agence de collecter, traiter et diffuser des données dans plusieurs publications.

● COMPRENDRE POUR MIEUX PLANIFIER.

L'un des grands chantiers de l'O2 TM est l'EMD et son suivi. L'ADUAM y prend activement part en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage en binôme avec le CEREMA. Cette enquête revêt un intérêt particulier car c'est la première réalisée à l'échelle de l'île, avec la préoccupation essentielle de tendre vers une planification globale des transports au regard de la taille du territoire et des liens entre les différentes intercommunalités.

En attendant le traitement final de l'enquête, de nombreuses données ont d'ores et déjà été récupérées sur les particularités socio-économiques de la Martinique, révélant le paradoxe d'un recrutement difficile malgré un taux de chômage très élevé (47 % chez les jeunes) ou encore la difficulté de se déplacer pour les enquêteurs n'étant pas véhiculés.

Cette dynamique du changement porte déjà ses fruits puisque de grands projets sont en cours. La Région a acquis la compétence transport et devient autorité organisatrice des transports sur tout le territoire martiniquais et un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sera mis en service en 2015. Il constituera un axe structurant pour le développement des transports en Martinique et offrira une alternative compétitive à la voiture.

GADELOUPE

Les transports en Guadeloupe, au carrefour entre l'Europe et la Caraïbe

La Guadeloupe, région monodépartementale de l'Outre-mer français et région ultrapériphérique européenne, est située au sein de l'arc des Caraïbes. Cet archipel est composé de six îles principales habitées. Grande-Terre et Basse-Terre séparées par la Rivière Salée constituent les deux principales îles de l'archipel guadeloupéen.

Compte tenu de sa localisation et de son insularité (à 6 700 km de la France et 600 km du nord des côtes de l'Amérique du Sud), la problématique des transports est essentielle à gérer pour assurer une « réelle équité » entre les territoires.

● LES TRANSPORTS DURABLES AU SERVICE D'UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE

Le Schéma d'Aménagement Régional, approuvé en décembre 2010, diagnostique un ensemble de difficultés auquel est confronté le territoire : l'hyper concentration de l'espace urbain central, l'attractivité de la zone industrielle de Jarry, l'insuffisance des infrastructures, la domination de la voiture particulière face à l'insuffisance des transports en commun. Alors que l'accessibilité extérieure est de bon niveau (aéroport international et port international), l'accessibilité interne reste à améliorer.

Le SAR, outil de la politique régionale, établit plusieurs priorités en matière d'accessibilité interne notamment :

- la mise en place d'un système de transports en commun en site propre ;

- une meilleure prise en compte de l'interface urbanisme-transport : les choix d'aménagement intégreront très en amont la dimension des déplacements pour une meilleure coordination entre la politique urbaine durable et sa programmation.

Le Schéma Régional d'Infrastructure et des Transports (SRIT) constitue le volet « transport » du SAR dont il prolonge les réflexions partenariales. Le SRIT s'est concentré sur deux enjeux essentiels : l'intermodalité et les principes de développement durable. S'agissant des enjeux de développement durable, la Région souhaite répondre aux besoins de déplacements tout en limitant leur empreinte et en préservant les ressources naturelles. En matière de transport durable, la Guade-

loupe s'inscrit dans les orientations du livre blanc sur le transport qui vise à réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport aux émissions de 1990. La Région Guadeloupe, à travers son PRERURE (Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie) a défini des objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre : réduction de 57 % par rapport à 2011 (dont 20 % de 2011 à 2020). La Région souhaite agir sur deux leviers : la réduction des consommations de carburants (-20 % dès 2020 par rapport à 2011) et une diversification autour des énergies renouvelables (10 % des consommations en 2020).



Rond-point central de Basse-Terre.

WIKIMEDIA COMMONS

LA RÉUNION

La mise en place d'un Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

Territoire insulaire fortement impliqué dans un processus de développement durable, La Réunion a multiplié les actions en faveur d'un développement respectueux de son environnement. En matière d'infrastructures et de transports, l'île a vu la création en 2011 d'un outil de planification à l'échelle régionale, fruit d'une concertation entre les acteurs de l'aménagement et du transport. Document d'orientation et de planification des politiques territorialisées, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports – dit SRIT – concerne à la fois le transport public de per-

sonnes, le transport de marchandises ainsi que les infrastructures terrestres, maritimes et aériennes.

Impulsé et porté par la Région Réunion, il constitue en ce sens un cadre de référence d'échelle régionale et a pour objectif d'aboutir à une mobilité durable sur un territoire ayant l'ambition d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. En termes d'enjeux, le SRIT vise à coordonner les volets marchandises et voyageurs, optimiser l'utilisation des réseaux et équipements, favoriser la complémentarité entre les modes de transports,

mais également la coopération entre les opérateurs, prévoir la réalisation d'infrastructures nouvelles, déterminer dans une approche multimodale les différents objectifs de services de transports aux usagers pour assurer la cohérence à long terme entre et à l'intérieur des réseaux et distinguer les évolutions prévisibles de la demande et des besoins.

C'est dans ce contexte que l'AGORAH a souhaité remplacer son Observatoire des Transports par un Observatoire de la Mobilité Durable, mieux adapté aux interrogations du SRIT.

LES PATRIMOINES NATURELS ET BÂTIS

La Guyane, la Martinique et La Réunion sont trois des plus belles régions françaises. Avec un patrimoine naturel et historique très riche, la protection de leur cadre de vie et une planification durable sont deux enjeux à relever pour les agences d'urbanisme.

MARTINIQUE

Les Plans Communaux de Paysage: de la connaissance du territoire à la mise en œuvre d'un projet de paysage



Panorama de la Baie de Fort-de-France depuis Saint-Joseph.

Au-delà de l'image "carte postale" de la plage de sable blanc, les paysages martiniquais, synthèse de la biodiversité exceptionnelle qui les compose et de dynamiques anthropiques, cristallisent de nombreux paradoxes et enjeux de l'aménagement du territoire. La richesse et la diversité des régions naturelles couvertes par l'Outre-mer confèrent à la France une place unique au monde en matière de biodiversité.

« La Martinique est si petite que, sur la carte du globe, elle apparaît à peine. Il faut attentivement s'y pencher pour y voir le minuscule point qui la représente, sagement aligné dans l'arc des petites Caraïbes, entre la Dominique au nord et Sainte-Lucie au sud. En parcourant une superficie aussi restreinte – 70 km de long pour 12 à 30 km de large -, il est stupéfiant de découvrir des paysages non seulement divers mais très contrastés ». C'est ainsi que débute l'atlas des paysages de Martinique, travail de réfé-

rence initié par le Parc Naturel de Martinique, lequel recense les 27 unités martiniquaises de paysage, autant que dans un territoire de l'Hexagone quatre à dix fois plus grand.

● INTÉGRER LES PROJETS DE TERRITOIRES COMMUNAUX

Ce découpage est nécessairement imparfait, c'est pourquoi l'agence a proposé de réaliser un travail plus fin avec ses ingénieurs paysagistes et ses chargés d'études planification, et s'est engagée dans la mise en œuvre des plans communaux de paysage. Ils sont réalisés en concertation avec les équipes et acteurs (élus et techniciens municipaux, entreprises locales, bailleurs sociaux, associations, habitants) et se structurent autour d'un diagnostic, d'un plan-guide et de la réalisation de "fiches action" qui sont les outils de la mise en œuvre du projet. Il s'agit par ces documents de proposer aux communes des principes et des règles urbanistiques, architecturaux

et paysagers qui trouveront leur application dans les documents d'urbanisme et les projets communaux.

● DÉVELOPPER LES PROJETS DE PAYSAGE SUR TOUTE L'ÎLE

Cette démarche expérimentale de paysage porte pour l'instant sur trois territoires qui se sont portés volontaires: Saint-Joseph, ville campagne aux portes de l'agglomération de Fort de France, Le Prêcheur entre Montagne Pelée et littoral Nord-Caraïbe et tout au Sud, Sainte-Anne, dont l'arrière pays agricole égale le caractère exceptionnel du grand site des Salines avec la Savane des Pétrifications et les marais salants. La diversité des paysages et des problématiques éprouvés à travers ces trois cas d'étude façonne un outil qui sera par la suite en mesure de se développer sur l'ensemble des communes de Martinique. L'enjeu est de trouver les solutions pour qu'ils puissent être repris dans les documents d'urbanisme et acquérir ainsi une valeur normative.

LA RÉUNION

Une trame verte et bleue îlienne

La « trame verte et bleue » (TVB) est un concept transversal développé en 2007 par le Grenelle de l'environnement, qui allie préservation de la biodiversité et aménagement du territoire par un raisonnement multi scalaire. Ainsi, l'ensemble des processus biologiques et anthropologiques liés aux espaces naturels sont étudiés à travers tous les milieux et à diverses échelles.

● UN CONTEXTE FAVORABLE À LA CONSERVATION

Grâce à un relief très abrupt, l'île a conservé près de 30 % de sa biodiversité originelle. Ces contraintes naturelles ont permis de limiter l'urbanisation, préservant ainsi le centre de l'île classé depuis 2007 en Parc National et reconnu au patrimoine mondial de l'Unesco. Les deux principaux réservoirs de biodiversité, que sont les forêts primaires du parc et le milieu marin, sont connectés par des réseaux d'espaces naturels et semi-naturels qui couvrent environ 80 % du territoire. L'urbanisation et l'agriculture creusant graduellement un écart entre ces réservoirs, l'un des enjeux de la

planification territoriale est de conserver les continuités écologiques qui traversent ces zones.

● RAVINE BLANCHE, UN EXEMPLE RÉUSSI D'INTÉGRATION DE LA TVB

En cohérence avec les problématiques environnementales de la TVB, l'ANRU et la ville de Saint-Pierre ont engagé le projet de rénovation urbaine du quartier de Ravine Blanche, promu « Ecoquartier » en 2010. Le diagnostic environnemental a su identifier la rupture d'une connexion hydraulique avec les paysages agricoles en amont, qui serait à l'origine de nombreux dysfonctionnements. D'importantes réflexions ont été menées par les équipes de maîtrise d'œuvre pour améliorer la gestion des eaux pluviales et de compenser l'imperméabilisation des sols, suite aux nouvelles constructions.

● LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE À LA RÉUNION

En 2011, date d'approbation du Schéma d'Aménagement Régional, un état initial de l'environnement a permis de cartographier des réseaux d'espaces naturels au service

de la biodiversité en préfiguration de la TVB. Des prescriptions ont été élaborées pour protéger ces ensembles d'« espaces naturels de protection forte », d'« espaces naturels de continuité écologique » et d'espaces agricoles en « coupure d'urbanisation ». En 2012, une « approche spatiale des continuités écologiques » a été réalisée pour étudier une méthodologie d'identification de la TVB. À la suite de cette phase, l'élaboration d'une cartographie des réseaux écologiques a été lancée, selon la méthode de « dilatation-érosion », avec l'appui des experts naturalistes locaux. Un premier travail a cartographié des trames suivant les habitats terrestres, la faune terrestre, les eaux douces, les eaux saumâtres et le milieu marin. Un accompagnement des acteurs sur la prise en considération de ces réseaux écologiques dans les SCoT et les PLU est engagé par l'AGORAH au travers de la recherche doctorale qu'elle mène sur la TVB depuis 2012. En parallèle, l'agence réfléchit actuellement à des partenariats d'études avec la DEAL Réunion, afin d'organiser une rencontre inter-acteurs dédiée à la trame verte et bleue à La Réunion.

GUYANE

Des outils pour appréhender les évolutions du paysage

Recouverte à plus de 90 % de forêt équatoriale humide quasi-impénétrable, la Guyane se prête difficilement à une démarche classique de définition du paysage qui s'appuie sur la vision et plus particulièrement la perception du territoire. Les paysages ordinaires, ceux du quotidien, correspondent à une très faible portion du territoire, un ourlet qui s'étire sur le littoral et le long des fleuves ou des routes, plus facilement accessibles, d'où la difficulté de se représenter la majeure partie de la Guyane.

L'Atlas des paysages de la Guyane, réalisé en 2008 par Vu d'ici, l'AUDeG et la DEAL, identifie et caractérise onze unités paysagères dont la mosaïque littorale, la forêt monumentale, les grands paysages fluviaux, la plaine spatiale de Kourou. Il s'attache à appréhender les dynamiques d'évolution en cours, notamment liées aux conséquences de la croissance démographique exponentielle.

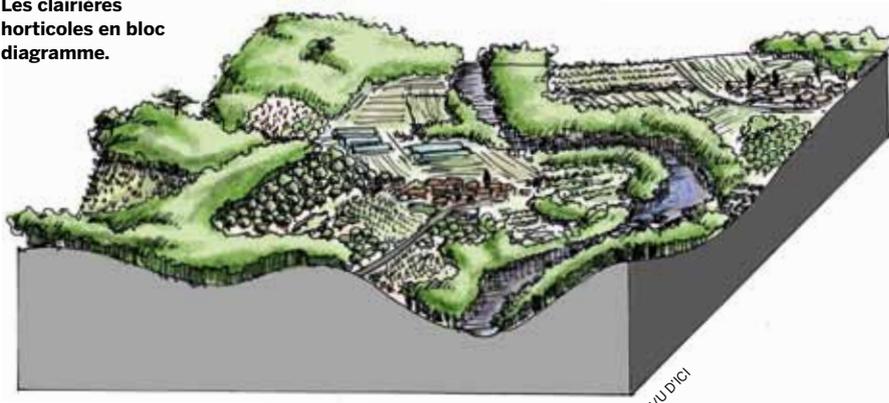
Il s'agit du point de départ d'une démarche participant à l'élaboration d'une conscience collective du paysage, qui permettra à terme, par la sensibilisation à la valeur des paysages

de comprendre leur rôle et d'accompagner leur transformation.

Ainsi, différents outils vont être mis en place dès 2014 dont un observatoire photographique des paysages qui permettra de mesurer les évolutions au cours du temps à travers un parcours paysager conçu avec l'AUDeG. Outil de connaissance utile en matière d'aménagement du territoire, il constituera également un dispositif pédagogique pouvant infléchir les comportements

des acteurs de l'aménagement et sensibiliser la population. Aussi, la DEAL a sollicité l'AUDeG pour la réalisation d'un ouvrage « Paysages de Guyane » qui prendra la forme d'un carnet de voyages et s'attachera à mettre en avant la richesse des paysages issue de la diversité culturelle qui compose la Guyane (amérindiens, noirs-marrons, créoles, hmong...), en insistant sur la perception de ces populations qui façonnent et vivent ces paysages au quotidien.

Les clairières horticoles en bloc diagramme.



GUYANE

Une AVAP pour le bourg de Mana

L'histoire du bourg de Mana est l'expression de mémoires collectives multiples, entre la présence ancienne des amérindiens et des premières sociétés d'hommes noirs libres de la Guyane, entre cultures d'exportation et cultures vivrières. C'est sous l'impulsion d'Anne-Marie Javouhey, figure emblématique de l'émancipation des esclaves, que les premiers éléments de patrimoine (maison des sœurs, église) ont été bâtis. Tant par son cadre urbain ouvert sur le fleuve et les rizières que par ses édifices remarquables et son architecture créole traditionnelle, Mana présente de forts enjeux en termes de conservation et de mise en valeur du patrimoine paysager et architectural.

Avec son plan en damier, Mana présente une structure urbaine qui correspond à la typologie des villes coloniales guyanaises, et conserve des ambiances pittoresques malgré la vétusté de certains espaces publics et du patrimoine bâti. On peut y admirer diverses cases créoles avec leur bardage en bois, leurs enduits polychromes, qui illustrent à merveille les atmosphères lumineuses d'une architecture persiennée. Depuis plusieurs années, la municipalité s'est engagée dans divers programmes de restauration et de mise en valeur de son patrimoine historique. La mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Archi-



Maison traditionnelle du bourg de Mana.

ture et du Patrimoine) est la suite logique de cette dynamique, en donnant au bourg la possibilité d'évoluer et de se renouveler tout en respectant son identité. Conservant les attributs de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), ce nouvel outil intègre les objectifs de développement durable, crée les conditions d'une plus forte

articulation avec l'ensemble des composantes de l'aménagement et une meilleure concertation avec les habitants. À ce titre, l'AUDeG en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, va apporter son expertise tout au long de l'élaboration de l'étude, en contribuant à la production, à la capitalisation de données ainsi qu'à l'animation et la communication en lien avec la démarche.

MARTINIQUE

La protection du patrimoine : un enjeu du cadre de vie

La protection du patrimoine, en Martinique, s'est longtemps confondue avec celle des monuments historiques, édifices exceptionnels du fait de leur intérêt historique ou architectural. La question patrimoniale a été une préoccupation des services de l'État à laquelle élus et techniciens territoriaux n'ont guère prêté attention.

Ainsi de nombreux éléments de patrimoine ordinaire ont disparu pour laisser la place à des constructions standardisées et sans âme, victimes d'un renouvellement urbain non maîtrisé. C'est pour tenter d'infléchir ce phénomène que l'ADUAM propose un volet patrimoine dans les PLU qu'elle réalise. Outre la nécessité de protéger juridiquement un patrimoine « d'intérêt local », c'est la préoccupation plus globale et générale de sensibiliser les élus à la qualité du cadre de vie et du paysage urbain qui a motivé la démarche de l'agence.

● RÉGULER LA DÉMOLITION DES ÉDIFICES À CARACTÈRE PATRIMONIAL

Dans toutes les communes de Martinique il existe une maison, un oratoire, une croix de chemin, une chapelle, une fontaine, une grotte de Lourdes ou encore un monument aux morts... Bref, un patrimoine bâti de « proximité », profondément lié aux pratiques culturelles martiniquaises, qui constitue un décor familier auxquels les habitants sont attachés. À l'appui d'un inventaire ou de recommandations au cas par cas, l'agence a élaboré une méthodologie qui active le mécanisme de contrôle institué par l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme, permettant ainsi de réguler les démolitions et de rendre vigilants les instructeurs des permis de construire et leurs élus.

● IDENTIFIER LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PATRIMOINE À PROTÉGER

Des fiches d'inventaires sont élaborées en tenant compte des typologies du bâti et annexées au rapport de présentation du PLU. Les critères de sélection des constructions à protéger vont de la représentativité de l'édifice au regard de sa typologie architecturale, à la valeur affective que lui confèrent les habitants. En précisant pour chacun d'entre eux, les caractéristiques qu'il convient de préserver (modénatures, ornementsations, gabarit, couverture, etc.), ces fiches constituent une carte d'identité de l'œuvre, non pour la figer, mais pour ne pas en dénaturer le caractère et inciter à ce qu'elle devienne un élément à part entière du projet urbain.

MARTINIQUE

Vers un Pays d'art et d'histoire dans le nord de la Martinique

En mai 2013, le projet d'extension du label Ville d'art et d'histoire de Saint-Pierre en Pays d'art et d'histoire franchissait une étape-clé : la validation du périmètre de la candidature, qui regroupe dix communes, liées à la Montagne Pelée, dans une histoire et un patrimoine commun.

Le dossier porté depuis 2012 par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a été confié à l'ADUAM, qui a pour mission d'accompagner la collectivité tout au long de la démarche de candidature. L'expérience du réseau FNAU en la matière, et notamment les échanges réguliers avec l'agence d'urbanisme de Saint-Omer, ont été particulièrement utiles pour mieux comprendre la méthodologie d'élaboration du dossier. C'est ainsi qu'en 2012, à l'appui d'un recensement précis des ressources culturelles et patrimoniales du territoire, l'agence a pu mettre en exergue les éléments structurants de l'identité du Pays Nord Marti-



Publication « Patrimoine et modernité » publiée par l'ADUAM.

nique : entre mer, mornes et montagne, c'est d'abord la grande variété de paysages qui a été retenue comme thème fort du projet d'extension.

Les périodes majeures de l'histoire de l'île (précolombien, coloniale et postcoloniale) sont représentées par un bâti diffus mais d'une grande qualité. Le maillage d'habitations-sucreries, de fortifications militaires, d'édifices religieux ainsi que le nombre élevé de monuments classés

composent un patrimoine bâti plus dense sur la côte nord atlantique que sur la côte nord caraïbe qui, en revanche, est plus marquée par les témoignages de l'éruption de 1902. Enfin, le patrimoine immatériel est également au cœur du projet qui devrait laisser une large place aux savoir-faire associés à l'identité du nord. Le futur Pays d'art et d'histoire se caractérise donc par la diversité de son patrimoine : architecture, savoir-faire, paysages variés. C'est autour de ces trois thématiques que seront articulées les grandes orientations du dossier de candidature. Dans le même temps, l'agence souhaite mener un travail d'information à destination des acteurs concernés par la labellisation. Des rencontres individuelles sont prévues avec les associations patrimoniales et culturelles et les offices de tourisme afin de leur présenter le label, ses tenants et ses aboutissants, mais surtout d'écouter leurs besoins et leurs attentes dans le domaine de la gestion et de la valorisation du patrimoine.

LE GRAND SAINT-PIERRE. AU CONCERT DES POÈTES

Par Patrick Chamoiseau, écrivain, prix Goncourt, Mission du Grand Saint-Pierre, Conseil Régional de la Martinique

En 1902, l'éruption très violente de la montagne Pelée a détruit la ville de Saint-Pierre et ses alentours.

« Le volcan a tout détruit, mais il a quand même créé quelque chose... » C'est une phrase qu'aurait prononcée Picasso découvrant une bouteille fondue ramenée de la ville de Saint-Pierre. Elle m'a servi de point inaugural pour la mission du Grand Saint-Pierre : la destruction totale cristallise malgré tout, un « quelque chose » qu'il nous faut tout à la fois « deviner » et « inventer ».

Le « deviner » en se mettant à l'écoute des maîtres d'usage, les habitants, dans de nombreux ateliers d'imaginaire, des rencontres très libres et informelles. « L'inventer » en s'efforçant de percevoir ce que nous dit l'invisible, la ville disparue bien sûr, mais aussi cette ville seconde qui n'en finit pas de renaître et qui, en bien des aspects, demeure indéchiffrable. Dès lors, le projet du Grand Saint-Pierre ne saurait être un simple projet d'aménagement urbain, il lui fallait d'abord fréquenter l'âme des lieux, les histoires passées, les mémoires oubliées, les dits et les légendes, les laisser émerger et suggérer les dynamiques possibles. Cette divination de l'invisible passe aussi par la mobilisation structurante de toutes les formes d'arts, du spectacle vivant aux arts visuels, avec l'idée de créer un écosystème favorable à leur création et à leur diffusion.

C'est sur cette base qu'inventer le « quelque chose » pourrait alors s'envisager : trouver les aménagements propices à ces créations et à ces diffusions, susciter des espaces à haute valeur d'usage susceptibles d'accueillir des convivialités urbaines tout à la fois nouvelles et imprévisibles, et donc : rester en devenir. Miser sur les énergies déjà présentes, les accompagner, les sublimer en cheminant toujours vers la beauté. Ici, l'architecte est un frère retrouvé de l'artiste, et l'urbaniste émerge au concert des poètes.



Monument en mémoire de l'histoire de Saint-Pierre.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

La dynamique économique d'un territoire fait partie intégrante de la planification. Les agences d'urbanisme s'y intéressent dans leurs démarches, des observatoires à l'aménagement de zones dédiées.

GUYANE

Du recensement des entreprises à la création d'un observatoire des zones d'activités économiques en Guyane

Les zones d'activités économiques sont des facteurs importants de l'aménagement d'un territoire au même titre que le logement, les équipements publics et les infrastructures. Destinées à accueillir l'activité économique, les entreprises et leurs emplois, elles ont, à ce titre, vocation à accompagner tout développement urbain existant ou projeté. Le maillage de la Guyane en lieux d'accueil des entreprises est encore embryonnaire et concerne essentiellement aujourd'hui les agglomérations de Cayenne, et dans une moindre mesure Kourou et Saint-Laurent. Il s'est réalisé à Kourou par coup, en réponse à la demande exprimée, en accompagnement de la croissance démographique et, jusqu'à présent, a peu fait l'objet de réflexions prospectives. Les acteurs du développement souhaitent désormais comprendre où sont localisés les projets voire les possibilités de création de zones d'activités économiques et vérifier leur adéquation à la demande avérée ou potentielle.

C'est dans ce contexte que les administrateurs de l'AUDeG ont souhaité initier en 2013 la création d'un Observatoire des zones d'activités économiques. L'objectif du dispositif est de mettre à disposition des partenaires économiques et institutionnels les éléments de contexte nécessaires à une prise de décision pertinente et éclairée lors de l'examen des projets d'implantation économique et de l'attribution des aides et subventions. À terme, cet observatoire a pour finalité de :

- dresser un état des lieux précis des zones d'activités existantes et en projet ;
- en faire une description précise et détaillée sur les aspects géographique, règlementaire, administratif, économique, fiscal... ;
- évaluer leur attractivité, diagnostiquer leurs forces et faiblesses et proposer

toute mesure d'amélioration de leur gestion et de leur remplissage ;

- réaliser une étude prospective des possibilités de création de ZAE non encore identifiées et de leurs conditions de faisabilité.

En 2013, l'AUDeG a procédé à l'exploitation et l'analyse des données constituées en 2012 en partenariat avec le Conseil régional dans le cadre de la base de données des entreprises et espaces d'activités économiques visant à localiser les espaces identifiés dans les projets de territoire pour l'accueil d'activités et à recenser par investigations terrain les entreprises installées. Ainsi, à partir de ce premier travail d'inventaire, des fiches descriptives des zones d'activités existantes ont été constituées et permettent d'ores-et-déjà de mesurer le potentiel foncier libre de chaque zone. L'analyse a permis de dégager des indicateurs utiles à la planification régionale (12 communes sur 22 ne disposent pas d'espace économique dédié), mais aussi de caractériser la disponibilité foncière (si 27 % de la surface totale sont déjà occupés, 57 % sont à optimiser et 16 % restent disponibles).

Une évaluation du niveau de constructibilité et l'identification des extensions possibles viendront prochainement compléter ces travaux.



Fiche de Pariacabo dans l'Observatoire des ZAE de l'AUDeG.



Grand port à Dégrad des Cannes.

LA RÉUNION

Des secteurs spécifiques: l'Observatoire du Foncier Économique

Dès 2003, l'AGORAH a mis en place un recensement des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de La Réunion ainsi qu'un repérage des offres disponibles (bureaux, locaux ou foncier) sur ces mêmes périmètres.

Cette mission a permis une meilleure connaissance des dynamiques économiques à l'échelle régionale en classifiant l'ensemble des parcelles des 70 ZAE de l'île (soit quasiment 1000 hectares) en fonction de 8 types de filières d'activités (logistique, tertiaire qualifié, commerce, BTP, ...).

Le deuxième objectif recherché a été l'augmentation de la réactivité des acteurs dès l'identification des besoins.

Cet outil sert donc d'aide à la décision dans la mise en œuvre des politiques de développement économique. Une cartographie dynamique de l'ensemble des résultats est

d'ailleurs disponible sur le site de l'AGORAH. Afin d'améliorer ce dispositif, l'observatoire est aujourd'hui en pleine évolution et élargit son périmètre d'observation à

l'ensemble du foncier économique de l'île. Les travaux réalisés seront alors disponibles via un site internet dédié entièrement renouvelé : immo.agorah.com.



ZAE à La Réunion.

ALSEI - AGORAH

MARTINIQUE

InterScoT et urbanisme commercial: retour sur le séminaire

L'ADUAM anime un InterSCoT-SAR dont l'ambition est de favoriser la coopération et la mise en réseau des territoires de planification.

Lors du 1^{er} séminaire introductif, le choix a été fait de traiter la question de l'urbanisme commercial, pour démontrer l'intérêt de la démarche InterSCoT comme échelle pertinente de réflexion et de mise en cohérence. « S'il y a un endroit où la démarche InterS-CoT se justifie particulièrement, c'est bien pour le commerce », commentait Maître Pierre Soler Couteaux, invité à intervenir sur ce sujet sensible.

C'est encore plus vrai en Martinique où l'organisation territoriale rend d'autant plus interdépendantes les collectivités quant à leurs orientations en matière de développement commercial, alors même qu'il y a urgence à rééquilibrer l'armature commerciale entre le centre et le reste de l'île. En effet si les grandes surfaces à dominante alimentaire et les centres commerciaux se développent sur presque tout le territoire, les projets des autres secteurs commerciaux (équipement de la maison et de la personne) se concentrent encore sur l'agglomération centre.

Le séminaire s'est interrogé sur la complexité du cadre juridique résultant des lois



Moment de débat à l'occasion du séminaire.

ADUAM

LME/Grenelle qui obligent à traiter et à faire entrer l'économie dans un cadre, un document d'aménagement commercial (DAC), qui n'est pas naturellement fait pour le recevoir. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique constatait ainsi la difficulté de croiser les deux logiques (commerciale et aménagement du territoire).

● DE NOUVELLES STRATÉGIES À INVENTER POUR LE COMMERCE

Sans conteste cette complexité appelle une nouvelle stratégie des acteurs, ce en quoi peut aider l'ADUAM: une recherche

de cohérence plus forte entre les différents documents d'urbanisme qui trouve sa légitimité au sein de l'InterS-CoT-SAR; un partenariat entre élus et acteurs économiques et une prise de conscience que ces derniers sont devenus des acteurs à part entière de l'aménagement du territoire.

Ces grands principes ne sont pas remis en question par la récente loi Pinel. Ce texte adopté le 5 juin 2014 donne la possibilité aux élus de réintroduire le DAC dans les SCoT, dispositif qui avait été supprimé par la loi ALUR. De nouveaux travaux en perspective pour nos trois SCoT !

LA COOPÉRATION RÉGIONALE

L'intégration des territoires ultramarins dans leurs contextes régionaux est un des enjeux pour les DROM. Les agences d'urbanisme, à travers des observatoires et des coopérations, œuvrent à une meilleure intégration de leur territoire.

GUYANE

Le fleuve Maroni, un liant social et économique transfrontalier

L'étude des systèmes territoriaux en Guyane a longtemps privilégié les grandes villes du littoral (Cayenne, Kourou et Saint-Laurent). Pourtant, avec 564 sites de peuplement (dont deux villes et neuf bourgs) répartis sur un important linéaire de plus de 300 km, le fleuve Maroni qui marque la limite administrative avec le Surinam, est l'axe structurant d'un bassin de vie à part entière, où les communautés amérindiennes et noires marronnes habitent, travaillent et se déplacent de part et d'autre de la frontière et indépendamment de celle-ci.

À partir d'un important travail de collecte et de production de données, l'étude menée par l'AUDeG sur l'armature urbaine et villageoise du Maroni consiste à analyser le fonctionnement et la manière dont se structurent et évoluent les pôles de peuplement de ce territoire atypique, en pleine mutation, qui est amené à jouer un rôle de plus en plus essentiel dans l'organisation de l'espace régional.



Le Maroni entre la Guyane et le Surinam.

LA RÉUNION

La Réunion dans l'Océan Indien

L'AGORAH se trouve être la seule agence d'urbanisme située dans l'Océan Indien (OI), et s'est ainsi engagée depuis 2011 dans une action de coopération régionale.

L'espace géographique couvert par de tels enjeux est vaste puisqu'il peut s'adresser à l'autre DOM de l'Océan indien (Mayotte), mais également aux îles voisines comme Madagascar, Maurice, les Comores, les Seychelles, voire les états de l'Afrique Australe (Afrique du Sud et Mozambique).

Territoire domien mais également région ultrapériphérique, La Réunion se trouve au

carrefour de modèles de sociétés et d'identités culturelles variées, propices à l'expérimentation des nouvelles politiques publiques, particulièrement dans le champ de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme durable. Aussi, des conventions avec Madagascar, Maurice et Mayotte permettent aujourd'hui de mettre en œuvre des actions d'accompagnement « à l'international » par le biais de formations, d'ateliers de sensibilisation, de colloques... sur des sujets comme les risques naturels; ou des partages d'expériences comme celui de la plateforme réunionnaise d'échange de l'information géographique (« PEIGEO »).

Ces interventions, encore insuffisantes au regard des sollicitations, nécessitent bien sûr d'être approfondies; aussi, l'AGORAH s'implique actuellement dans la définition et la concrétisation d'un premier conventionnement avec l'Agence Française de Développement (AFD) de La Réunion.

De même, dans un souhait d'ouverture des pratiques urbaines vers des territoires en développement, l'AGORAH noue actuellement des contacts avec les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre Urbaine de Cergy-Pontoise, afin d'organiser d'ici fin 2015, un événement dans la zone de l'Océan Indien.

L'OBSERVATION DU TERRITOIRE

Sur un grand nombre de thématiques, les agences d'urbanisme ultramarines doivent produire elles-mêmes leurs données et développer des moyens originaux afin de diffuser ces indicateurs.

MARTINIQUE

GéoMartinique: mutualiser pour avancer

Dès le milieu des années 90, l'ADUAM, les services déconcentrés de l'État (DAF, DIREN et DDE) en Martinique s'unissent autour d'une convention pour partager leurs données et mutualiser leurs outils dans le cadre d'un contrat de plan État-Région. Cet acte donne naissance à un SIG régional qui fera de la Martinique l'une des régions pionnières dans le domaine de la mutualisation des données géo-référencées.

Devenue GéoMartinique, la structure regroupe une vingtaine d'organismes publics et parapublics qui échangent leurs données et mutualisent leurs moyens pour acquérir des référentiels régionaux, promouvoir la donnée géographique auprès des acteurs locaux et mener des actions de sensibilisation et de formation. Elle est aujourd'hui reconnue comme Infrastructure de Données Géographiques (IDG) par l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO).

Consciente que l'information géographique est un facteur déterminant pour l'aide à la décision et à la définition des schémas structurants et documents de planification des territoires, l'ADUAM participe activement à GéoMartinique sur le plan stratégique et technique. L'agence a ainsi piloté l'organisation de la troisième Journée de l'Information Géographique, événement majeur qui a réuni un large public autour d'un espace d'expositions et d'un espace conférences-débats, auquel ont été associés l'agence de Montbéliard (ADU) et le club géomatique de la FNAU.

LA RÉUNION

Produire des données et développer des plateformes géomatiques - PEIGEO

Le 13 décembre 2011, l'État, la Région et le Département ont confié à l'AGORAH via une convention tripartite, la mise en place de la Plateforme D'Echange de l'Information GEOgraphique à La Réunion (PEIGEO). L'objectif de PEIGEO est de favoriser le partage et l'accès aux données géographiques et d'être le portail de référence de l'information géographique publique pour les professionnels et pour le grand public. La Plateforme PEIGEO est opérationnelle et propose en ligne sur www.peigeo.re depuis février 2013 :

- un catalogue complet des données géographiques disponibles à destination des professionnels avec la possibilité, pour les ayants-droit de les consulter et de les télécharger ;
- un espace mutualisé de production et de diffusion de données d'intérêt général et de référentiels (Cadastré, Fonds de carte IGN, documents d'urbanisme) ;
- l'accès pour le grand public à de l'information géographique thématique (risques naturels, réglementaire, informations pratiques, etc...) sur le territoire de La Réunion ;

- un ensemble de géo-services en ligne, permettant notamment de partager des données et des cartes personnalisées en toute simplicité. Parmi les principaux géo-services disponibles, on peut citer par exemple celui consacré aux risques naturels qui permet aux particuliers de consulter les prescriptions du Plan de Prévention des Risques à l'échelle de la parcelle.

L'enjeu pour 2014 est de consolider et de renforcer le socle partenarial de la plateforme. Ainsi des actions d'animation et de communication autour du projet sont prévues, et notamment l'inauguration officielle de la plateforme en septembre 2014.



ROMAIN PHILIPPON

Saint-Denis, vue de La Montagne.

GUYANE

GéoGuyane, un accès facilité au patrimoine de données géographiques

Le partage des systèmes et des informations géographiques permet de réaliser des économies et d'apporter un soutien pour leur déploiement par l'acquisition concertée de référentiels et la mutualisation de l'ingénierie de création de données. Enfin, il permet de garantir l'interopérabilité des systèmes d'information locaux telle que préconisée au niveau national et européen.

Fort de ces constats, une vingtaine de partenaires publics ont décidé de conjuguer leurs efforts autour d'un projet de plateforme de mutualisation des connaissances spatiales - GéoGuyane - ayant pour objet la création d'un portail de services géographiques sur internet permettant le catalogue,

le téléchargement et la consultation en ligne des données géographiques. Ayant développé à la fin des années 1980 l'un des premiers SIG de Guyane, animant avec la DEAL depuis plus de dix ans une démarche interservices de renforcement du patrimoine de données géographiques et bénéficiant du soutien de l'Europe, l'AUDeG a été identifiée comme porteur et acteur incontournable de GéoGuyane.

Avec plus de 300 données dont la moitié accessible librement, l'inauguration et l'ouverture au grand public de GéoGuyane lors des journées INSPIRE organisées mi-2013 ont été unanimement appréciées.

GUYANE

Vers une culture partagée des connaissances du territoire

Depuis sa création en 1978, l'AUDeG organise son programme partenarial autour de l'observation territoriale, une mission-clé dans un territoire peu connu, en évolution permanente et aux identités multiples. L'observation intervient traditionnellement en amont des politiques, apportant aux décideurs les éléments de connaissance de leur territoire et d'analyse de ses évolutions sur lesquels s'appuyer pour guider l'avenir. Enfin, les observatoires qu'ils soient thématiques ou territoriaux, sont l'occasion de monter des dispositifs pérennes d'animation du milieu professionnel.

Pour alimenter ses études et analyses, l'AUDeG capitalise et produit un grand nombre de données dans divers domaines : habitat, économie, démographie, foncier, environnement... Collectées auprès d'un large réseau d'organismes, de collectivités et de profes-

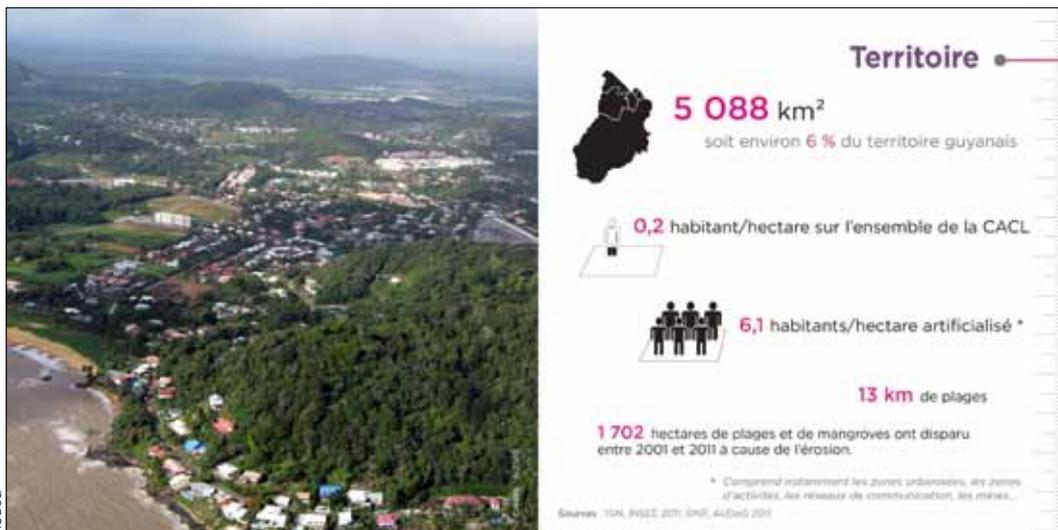
sionnels, l'agence a souhaité mettre à disposition des utilisateurs, partenaires ou grand public, ces nombreuses informations en éditant deux ouvrages couvrant des échelles spatiales d'observation différentes : l'Atlas illustré de la Guyane et l'Agglo'mètre.

L'Atlas illustré de la Guyane, réédité en 2008 après deux années de travaux, constitue un ouvrage de référence pour un public averti désireux de connaître l'ensemble des composantes historiques, géographiques, économiques, humaines, urbaines du territoire guyanais. Cette publication d'analyses thématiques poussées et partagées a été élaborée en collaboration avec des professionnels de différentes instances locales et des chercheurs et permet ainsi la construction d'une culture et de références communes à partir d'une mise en commun de connaissances variées.

En 2014, une nouvelle publication plus synthétique appelée Agglo'mètre vient d'être développée à l'échelle de la communauté d'agglomération du Centre Littoral (dont Cayenne est le pôle principal). L'Agglo'mètre, destiné avant tout au grand public et conçu selon une forme graphique attractive et ludique offre un large panel d'informations statistiques publiques permettant de caractériser le territoire et son évolution sur les dix dernières années, et de le comparer avec l'échelon territorial supérieur. Divers grands thèmes sont développés : population, territoire, habitat, enseignement, loisirs, transports, emploi, économie, eau, déchets et assainissement.

Rassembler et produire de la connaissance n'a de sens que dans le partage de l'information. Ainsi, ayant d'ores et déjà engrangé plus de 55 000 documents en format

numérique (études, mémoires, thèses, cartes, photographies) dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement, l'AUDeG a engagé la création d'un centre de ressources de référence sur la Guyane qui permettra d'assurer un meilleur accueil du public et une large diffusion de la connaissance territoriale auprès de ses membres et partenaires.



Fiche thématique de l'Agglo'mètre.

MARTINIQUE

L'Observatoire territorial de Martinique (OTM) : le développement durable au cœur de l'observation

Depuis quelques années, de nombreux observatoires ont été créés en Martinique, chacun traitant d'une thématique spécifique (habitat, eau, énergie, économie). Dans un souci d'efficacité, l'ADUAM a entamé une démarche originale : fédérer l'ensemble des thématiques de ces observatoires au sein d'un outil mutualisé, facile d'utilisation et dédié au développement durable.

Cette démarche de mise en réseau, a nécessité l'identification de nouveaux partenaires et leur adhésion au projet. L'OTM est une nouvelle plateforme de mutualisation au service des techniciens et des élus qui permet de rassembler, croiser et comparer les différents indicateurs de chacune des thématiques à l'échelle communale et intercommunale, sous forme de cartes dynamiques et de rapports.

L'originalité de cet observatoire est la création d'indicateurs de développement durable adaptés aux spécificités du territoire martiniquais. Le croisement des thématiques sociales, économiques et environnementales constitue le cœur de cette démarche impulsée par l'ADUAM avec ses partenaires et experts, et soutenue par le réseau des agences d'urbanisme et en particulier l'agence de Lyon.

Retour sur le séminaire des directeurs en Martinique

Du 28 au 30 octobre 2013, l'ADUAM a organisé le séminaire de rentrée des directeurs d'agences d'urbanisme.

Pas moins de 22 directeurs accompagnés du Vice-président de la FNAU, Président de l'agence de Toulouse, Claude Raynal, de sa chargée de mission Florence Gall-Sorrentino et de sa Déléguée générale, Brigitte Bariol, ont pu ainsi découvrir les réalités du territoire d'étude de cette agence ultramarine, au cours de trois journées intenses, ponctuées de rencontres-débats et d'ateliers-visites du nord au sud de l'île.

Fidèle à la tradition de terre d'accueil de la Martinique, l'ADUAM a mobilisé élus, partenaires, experts locaux et son équipe toute entière, pour faire apprécier à ses consœurs, la richesse de ses paysages et les atouts de sa biodiversité au cœur de la forêt tropicale et de la mangrove. Elles ont aussi pu prendre la mesure des contraintes naturelles martiniquaises et de ses problématiques de gestion et pu appréhender la dure réalité de la vie économique et la complexité de la ville martiniquaise. Cette rencontre a été marquée par quatre temps forts :

La présentation des actions et des missions des agences d'Outre-mer qui s'est tenue le lundi 28 octobre à l'hôtel de Région.

À cette occasion, l'accent a été mis sur le partenariat entre les agences d'urbanisme et les collectivités territoriales, notamment à travers les expériences de l'AGORAH et de l'AUDeG. Plusieurs points ont été abordés pour contribuer à faire connaître et mettre en débat les problématiques communes de leurs territoires :

- le territoire de l'ADUAM et ses enjeux à travers l'intervention de Maurice Burac intitulée « La Martinique et son contexte caribéen » et la présentation des principaux chantiers de l'ADUAM par sa directrice Joëlle Taïlamé ;
- les expériences de l'AGORAH et de l'AUDeG par Delphine de Dea et Juliette Guirado, leurs directrices respectives ;
- les réformes et enjeux de territoires avec David Zobda, 1^{er} Vice-président du Conseil général, Eric Legrigeois, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL Martinique) et Ange Lavenaire, Président de la Communauté des Communes du Nord de la Martinique (CCNM), devenue aujourd'hui CAP Nord.

Cette rencontre à l'hôtel de Région s'est achevée par un débat entre les directeurs et les collectivités partenaires sur les mis-

sions des agences et spécifiquement des agences d'Outre-mer et sur leurs perspectives d'avenir, avec la participation de l'ADEME, l'AFD, l'EPFL, l'UAG et la CACEM.

L'après midi du même jour a eu lieu la visite de Fort-de-France, la capitale et sa mosaïque de quartiers, véritable laboratoire au cœur d'un grand chantier de renouvellement urbain.

Le parcours a offert un panorama de la ville où la ville basse coloniale du centre-ville et le faubourg des Terres-Sainville, ceints par la rocade et la Rivière Madame, sont entourés d'un amphithéâtre urbain occupé tantôt par les quartiers d'habitat informel et insalubre (Trénelle, Morne Abélard), tantôt par l'habitat résidentiel populaire (Ermitage) ; le tout couronné sur les plateaux occupés là par un quartier d'habitat social (Floréal), là par les quartiers plus huppés (Didier, Clairière) ou encore les forts militaires hérités de la Colonie (Desaix, Tartenson...).

Cet atelier-visite a permis d'évoquer les défis urbains de Fort-de-France, entre rénovation urbaine et mise en valeur du patrimoine, lutte contre l'habitat indigne et grands aménagements structurants, et s'est achevé par l'accueil du maire de Fort-de-France dans l'espace muséal Aimé Césaire (cf. p. 15).

Le mardi 29 octobre, la présentation du projet Grand Saint-Pierre par l'écrivain Patrick Chamoiseau, terrain d'expérimentations innovantes qui place la culture et le patrimoine au cœur du projet urbain, suivi de la visite des Baies de Saint-Pierre et de Fort-de-France (cf. page 25).

Le séminaire s'est achevé le mercredi 30 octobre avec la traditionnelle réunion des directeurs qui s'est tenue en mairie du François, suivie d'une visite de la célèbre Habitation Clément, pour finir avec un parcours en mer pour découvrir la mangrove de Mansarde Rancée.

Faire connaître les problématiques propres à la ville créole, croiser les regards et partager les expériences, consolider le partenariat entre agences ultramarines, ouvrir à de nouveaux réseaux, telles étaient les ambitions de l'ADUAM, pari à priori réussi pour l'agence à quelques mois de l'écriture de son nouveau projet d'agence et du renouvellement de sa convention cadre.

Nul doute que la réussite de ce séminaire contribuera à conforter l'ADUAM dans son positionnement « d'espace de cohésion et d'ouverture », attentive à mettre en dialogue tous les acteurs de l'aménagement pour un développement durable de la Martinique.



Séminaire de rentrée des directeurs d'agences d'urbanisme.

AGORRH, 2014

LA RÉUNION



Les territoires d'études des trois agences d'urbanisme ultramarines

OCCUPATION DES SOLS ONF-PAG (2011) - ESPACES PROTÉGÉS DEAL (2014) - MNT SRTM - AUDIG, 2014



GUYANE

MARTINIQUE



- Bois et espèces naturels protégés
- Espaces anthropisés (zones urbanisées et agricoles)
- Voies routières
- Cours d'eau

SOURCES: ©IGN-PARIS - BD TOPO® 2010, ADUAM, 2014

